

Siège social

NCA environnement 11, allée Jean Monnet 86170 Neuville-de-Poitou Tél. 05 49 00 43 20 Fax 05 49 00 43 30 Email : accueil@nca-env.fr

Agences

- 16, Grand'Rue 86500 Montmorillon Tél. 06 48 18 88 87
- Parc Atlantique
 3, rue du Clos Fleuri
 17100 Saintes

Études et conseil en environnement

Hydraulique urbaine Eau et Assainissement Milleu naturel Agriculture Environnement Hydraulique fluviale Énergies renouvelables Ingénierie environnementale



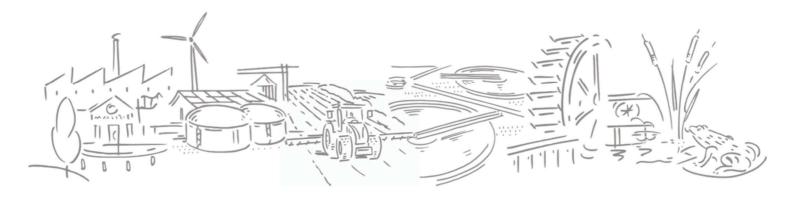
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE D'ARGILE

La Croix aux Loups, Commune d'Abzac (16) Étude préalable agricole

Octobre 2018



Rapport final



FICHE DE SUIVI DU DOCUMENT				
Coordonnées du commanditaire		TERREAL Route Nationale 16270 Roumazières Loubert		
Bureau d'études		NCA Environnement 11, allée Jean Monnet 86 170 NEUVILLE-DE-POITOU		
Rédigé par :		Corinne FESNEAU		
Vérifié par :		Isabelle POTIER		
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS				
Version	Date	9	Désignation	
0	27/02/2018		Création	
0.1	25/06/2018		Version provisoire	
1	08/10/2018		Version finale	

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : DESCRIPTION DU PROJET – DELIMITATION DU TERRITOIRE CONC	ERNE 11
I. Introduction	12
II. Présentation du projet	13
II. 1. Identité du Maître d'Ouvrage	13
II. 2. Caractéristiques du projet	13
III. Localisation et emprise	14
III. 1. Situation géographique	14
III. 2. Hydrologie	17
III. 3. Document d'urbanisme	17
IV. Caracterisation des espaces impactÉs	
IV. 1. Les parcelles concernées	
IV. 2. Les exploitations agricoles concernées	
IV. 3. Coopérative concernée	
IV. 4. Définition et justification du périmètre d'étude à travers les caractéristiques du p	rojet23
CHAPITRE 2 : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRI	TOIRE 25
I. Territoire d'étude : l'ex-region Poitou-Charentes	
I. 1. Topographie et relief	
I. 2. Géologie	
I. 3. Pédologie	
I. 4. Les entités paysagères	
I. 5. L'activité agricole	
II. Contexte reglementaire	
II. 1. Zone vulnérable aux nitrates	
II. 2. Plan Ecophyto 2	46
II. 3. SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021	47
III. Zoom sur le contexte communal	49
III. 1. Typologie des exploitations	49
III. 2. Types de cultures	50
III. 3. Élevage	54
III. 4. Appellations d'origine	54
IV. Forces/faiblesses et Opportunites/menaces de l'economie agricole	55
CHAPITRE 3 : QUALIFIER ET QUANTIFIER LES EFFETS POSITIFS ET NEGATIFS DU AGRICOLE 57	
I. Méthodologie	
I. 1. Enquêtes	
I. 2. Analyse du potentiel agronomique des parcelles	
II. Parcellaire impacté par le projet	
II. 1. Les parcelles concernées	
II. 2. Occupation du sol	
III. Identification des exploitations amont/aval situées dans l'emprise du projet	
III. 1. Caractérisation des exploitations impactées	
III. 2. Comparaison des données des exploitations avec les données locales	
III. 3. Circulation des engins agricoles	
IV. Évaluation des impacts directs du projet	
V. Évaluation des impacts indirects	
VI. Évaluation financière des impacts sur l'économie agricole	
VI. 1. Effet du projet sur l'économie agricole des exploitations concernées	
VI. 2. Chiffre d'affaires perdu lié aux surfaces agricoles	
VI. 3. Chiffre d'affaires perdu pour les filières	
VI. 4. Évaluation du chiffre d'affaires annuel impacté	88
CHAPITRE 4: LES MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION DES IMPACTS	89
Rappels des motivations et des objectifs du projet	90

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

II. CHOIX DU SITE	90
III. CHOIX DES MODALITÉS D'EXPLOITATION	
CHAPITRE 5 : MISE EN PLACE DE LA COMPENSATION COLLECTIVE LE CAS ECHEANT	
I. Identification des mesures de compensation le cas échéant	
II. Remise en état prévue	
CHAPITRE 6: ANNEXES	97
Annexe 1 : Questionnaire d'enquête des exploitations agricoles	
Annexe 2 : Résultats des analyses de sol	

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Relief et hydrographie de l'ex-région Poitou-Charentes	26
Figure 2 : Topographie de la zone d'étude	
Figure 3 : Contexte géologique	
Figure 4 : Log stratigraphique simplifié de la zone d'étude	31
Figure 5 : Évolution de la surface agricole utile de l'ex-région Poitou-Charentes	
Figure 6 : Évolution du nombre d'exploitations en Poitou-Charentes selon leurs orientations	
Figure 7 : Évolution de la répartition des exploitations selon l'âge du chef d'exploitation	
Figure 8 : Évolution des surfaces allouées aux grandes cultures dans l'ex-région Poitou-Charentes	
Figure 9 : Part des cultures irriguées et non irriguées en Poitou-Charentes	
Figure 10 : L'emploi dans les départements de l'ex-région Poitou-Charentes en 2016	44
Figure 11 : Nombre d'actifs agricoles en UTA en Poitou-Charentes	
Figure 12 : Tranche d'âge des chefs d'exploitation sur la commune d'Abzac	50
Figure 13 : Triangle des textures GEPPA	59
Figure 14 : Illustrations de la parcelle sondée et d'une carotte de sol	64
Figure 15 : Illustrations de la parcelle sondée et d'une carotte de sol	66
Figure 16 : Illustrations de la parcelle sondée et d'une carotte de sol	
Figure 17 : Complexe humique	72
Figure 18 : Statut acido-basique	
Figure 19 : Éléments fertilisants	74
Figure 20 : situation géographique du gisement recherché	90
Figure 21 : localisation des sites ayant fait l'objet d'une expertise géologique (source TERREAL)	91
Figure 22 : Photographie de la carrière en activité (juillet, 2012)	94
Figure 23 : Photographie de la carrière après remise en état (septembre 2015)	95
Figure 24 : Photographie de la carrière en activité (juillet, 2012)	95
Figure 25 : Photographie de la carrière après remise en état (juin 2016)	96

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Identification des propriétaires et des exploitants	19
Tableau 2 : Evolution de la taille des exploitations	37
Tableau 3 : Assolements en 2010 et évolution entre 2000 et 2010	
Tableau 4 : Activité élevage en 2010 et évolution entre 2000 et 2010	41
Tableau 5 : Signe de qualité en Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne	43
Tableau 6 : Valeur de la production en 2016	45
Tableau 7 : Surface agricole utilisée sur la commune d'Abzac	49
Tableau 8 : Statut juridique des exploitations sur la commune d'Abzac	
Tableau 9 : Orientations économiques de l'agriculture sur la commune d'Abzac	50
Tableau 10 : Cultures sur la commune d'Abzac	
Tableau 11 : Cultures majoritaires en 2016 sur la commune d'Abzac d'après le RPG	52
Tableau 12 : Élevage sur la commune d'Abzac	54
Tableau 13 : Signe de qualité sur la commune d'Abzac	54
Tableau 14 : Classe d'aptitude agricole	60
Tableau 15 : Identification des exploitants	62
Tableau 16 : Assolement sur les parcelles 27 à 31 concernées par le projet	70
Tableau 17 : Assolement sur les parcelles 44 à 46 concernées par le projet	70
Tableau 18 : Localisation des analyses	71
Tableau 19 : RFU de l'AEI	71
Tableau 20 : Potentiel biologique des échantillons de sol	
Tableau 21 : Aptitude agronomique des échantillons de sol	74
Tableau 22 : Assolement de l'exploitation au cours des 5 dernières campagnes culturales	78
Tableau 23 : Fournisseur de A	79
Tableau 24 : Organismes acheteurs de A	79
Tableau 25 : Assolement de l'exploitation au cours des 5 dernières campagnes culturales	81
Tableau 26 : impacts négatifs et positifs sur l'économie agricole locale	84
Tableau 27 : Bilan comptable de A	
Tableau 28 : Budget de substitution (perte de 17,25 hectares pour l'exploitation)	87
Tableau 29 : Evolution du prix d'achat en blé tendre	

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Situation géographique du projet de carrière d'argile	14
Carte 2 : Plan de situation au 1/25 000e	15
Carte 3 : Localisation du projet sous fond cadastral	16
Carte 4 : Cours d'eau	
Carte 5 : Cours d'eau	
Carte 6 : Localisation des parcelles cadastrales cultivées et concernées par le projet	20
Carte 7 : Parcellaire des exploitations impactées par le projet	
Carte 8 : Territoire de la coopérative concernée indirectement par le projet	
Carte 9 : Carte géologique de la zone d'étude	
Carte 10 : Pédo-paysages de Poitou-Charentes	
Carte 11 : Entités paysagères de l'ex-région Poitou-Charentes	
Carte 12 : Orientations agricoles des communes de l'ex-région Poitou-Charentes	
Carte 13 : Cultures majoritaires en 2016 sur la commune d'Abzac	
Carte 14 : Localisation des parcelles cadastrales concernées par le projet de la carrière d'argile	
Carte 15 : Sols de la zone d'étude	
Carte 16 : Potentiel agronomique des sols	
and the state of t	
LICTE DEC ANNEVEC	
LISTE DES ANNEXES	
Annexe 1 : Questionnaire d'enquête des exploitations agricoles	98

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

ABRÉVIATIONS & SIGLES

Afin de faciliter la compréhension du présent dossier, le lecteur dispose ici de la signification des principales abréviations utilisées.

AOC Appellation d'Origine Contrôlée AOP Appellation d'Origine Protégée

BRGM Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CEC Capacité d'Echanges Cationiques
COFRAC Comité français d'accréditation
DCE Directive Cadre sur l'Eau

EBE Excédent Brut d'Exploitation
IGP Indication Géographique Protégée
MAEC Mesure Agro-Environnementale

PE Plan d'Epandage

PLUi Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PBS Production Brute Standard
RFU Réserve Facilement Utilisable
RGA Recensement Général Agricole
RPG Registre Parcellaire Graphique

SAU Surface Agricole Utile

SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

UGB Unité de Gros Bétail
UTA Unité de Travail Annuel

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

LEXIQUE

<u>Battance</u>: défaut d'un sol qui, par dégradation de sa structure grumeleuse et de sa porosité sous l'action de la pluie, présente une induration (ou glaçage) superficielle.

<u>Chaulage</u>: action d'amender une terre agricole avec de la chaux ou avec un amendement calcique afin de remédier à son excès d'acidité (*Larousse*).

<u>CEC (Capacité d'Echanges Cationiques)</u>: Défaut d'un sol qui, par dégradation de sa structure grumeleuse et de sa porosité sous l'action de la pluie, présente une induration (ou glaçage) superficielle (*Guide des analyses de sol, Baize, 2000*).

<u>Culture sèche</u>: culture sans irrigation

Etat humique : en lien avec la matière organique du sol

<u>Fermage</u>: mode de faire-valoir d'un bien foncier par lequel le propriétaire cède l'usage de ce bien à un locataire (fermier) contre une redevance annuelle fixée lors de l'établissement du bail et qui ne peut varier avec les résultats économiques obtenus par le fermier (*Larousse*).

<u>Horizon</u>: volume, souvent disposé en couche, homogène dans sa constitution, son organisation et sa dynamique; il se distingue morphologiquement des horizons qui le surmontent ou le suivent. Ces horizons et leurs caractéristiques sont interdépendants, car tous sont liés au processus de formation du sol nommé pédogenèse (*selon l'AFES*).

Humification : transformation de la matière organique en humus.

<u>Humus</u>: fraction de la matière organique du sol transformée par voie biologique et chimique.

<u>Log stratigraphique</u> : représentation schématique verticale de la succession des couches sédimentaires

<u>Pédogenèse</u>: ensemble des processus qui conduisent, dans l'espace et le temps, à l'organisation du sol en horizons par altération, dégradation et remaniement des matériaux minéraux ou organiques. La pédogenèse est dépendante de l'action des six facteurs majeurs suivants: le climat, la roche, la position topographique, les organismes vivants, l'action de l'homme et la durée (*selon l'AFES*).

<u>Production Brute Standard</u>: décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations » ou « grandes exploitations ». La PBS2007 s'est effectuée à partir de coefficients issus de valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La contribution de chaque surface agricole ou cheptel à la PBS permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation. La notion de PBS, élaborée en phase avec le recensement agricole 2010, n'apparaît que dans les publications utilisant les résultats du recensement agricole 2010. Les coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles (selon l'INSEE).

<u>Potentiel agronomique</u>: le potentiel de production du sol se traduit par la notion de fertilité, variable en fonction de ses caractéristiques intrinsèques, mais aussi des apports extérieurs (fertilisation, amendements

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

minéraux ou organiques, traitements phytosanitaires), des améliorations foncières (drainage, irrigation, sous-solage) ou des techniques culturales appropriées aux modes de cultures envisagés (selon l'Engref).

<u>Sol</u>: volume qui s'étend depuis la surface de la Terre jusqu'à une profondeur marquée par l'apparition d'une roche dure ou meuble, peu altérée ou peu marquée par la pédogenèse. L'épaisseur du sol peut varier de quelques centimètres à quelques dizaines de mètres, ou plus. Il constitue, localement, une partie de la couverture pédologique qui s'étend à l'ensemble de la surface de la Terre. Il comporte le plus souvent plusieurs horizons correspondant à une organisation des constituants organiques et/ou minéraux (la terre). Cette organisation est le résultat de la pédogenèse et de l'altération du matériau parental. Il est le lieu d'une intense activité biologique (racines, faune et microorganismes, *selon l'AFES*).

<u>UTA</u>: Unité de Travail Annuel. L'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

On distingue les UTA salariées (qui comprennent éventuellement les exploitants eux-mêmes ou des membres de leur famille), permanents ou saisonniers, des UTA non salariées. On considère aussi parfois l'ensemble des UTA familiales qui regroupent les exploitants et les membres de leur famille participant au travail sur l'exploitation, qu'ils soient salariés ou non (selon l'INSEE).

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16)

Étude préalable agricole

Chapitre 1: DESCRIPTION DU PROJET – DELIMITATION DU TERRITOIRE CONCERNE

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

I. INTRODUCTION

La présente étude concerne un projet d'exploitation d'une carrière d'argile sur la commune d'Abzac, dans le département de la Charente (16). La zone d'implantation potentielle du projet, au lieu-dit « la Croix aux Loups », est située sur une zone qui est affectée à une activité agricole dans les 5 dernières années, pour une surface supérieure à 5 ha (en 2018, la SAU est de 18,8 hectares).

Le présent projet fait l'objet d'une étude préalable agricole au sens de l'article L112-1-3 du code rural et de la pêche maritime, introduit par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014.

Art. L.112-1-3.

Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole font l'objet d'une étude préalable comprenant au minimum une description du projet, une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné, l'étude des effets du projet sur celle-ci, les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire.

L'étude préalable et les mesures de compensation sont prises en charge par le maître d'ouvrage.

Un décret détermine les modalités d'application du présent article, en précisant, notamment, les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui doivent faire l'objet d'une étude préalable.

Le **décret n°2016-1190 du 31 août 2016** précise ainsi les cas et conditions de réalisation de l'étude préalable qui doit être réalisée par le maître d'ouvrage d'un projet de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptible d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole.

Cette étude accompagne l'étude d'impact sur l'environnement du projet d'exploitation d'une carrière d'argile, et a pour but d'apprécier les conséquences du projet sur l'activité agricole et de proposer des mesures destinées à éviter, réduire ou compenser ces impacts. Elle se compose des différentes parties suivantes, conformément au décret n°2016-1190 :

- une description du projet et la délimitation du territoire concerné,
- une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné,
- l'étude des effets du projet sur celle-ci,
- les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet,
- le cas échéant, les mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire.

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

II. PRESENTATION DU PROJET

II. 1. Identité du Maître d'Ouvrage

Nom du demandeur : Terreal

Siège social : 15 rue Pagès

92150 SURESNES

Statut Juridique : SAS (Société par Actions Simplifiées)

Création: 2001

N° SIRET: 56 211 034 600 128

Code APE: 2332 Z

II. 2. Caractéristiques du projet

IMPLANTATION

Région : Nouvelle-Aquitaine

Département : 16 – Charente

Commune: Abzac

Références cadastrales Parcelles n°27 à 31 Section A

Parcelle n°23 Section A
Parcelle n°845 Section A

NATURE DES ACTIVITES

Nature des activités : Extraction d'argiles

Emprise au sol du projet : 19,3 hectares

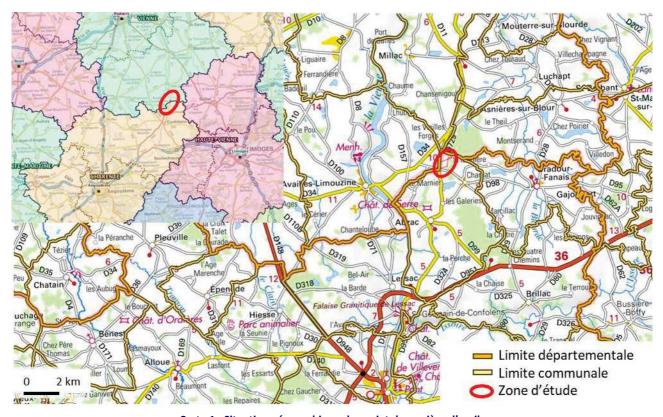
Quantité estimée du gisement : 1600 kT

Valorisation: Fabrication de terres cuites (à l'usine de Roumazières)

III. LOCALISATION ET EMPRISE

III. 1. Situation géographique

Le site d'implantation envisagé pour la carrière d'argile se trouve au nord du département de la Charente, à 3 km du bourg d'Abzac (Carte 1).

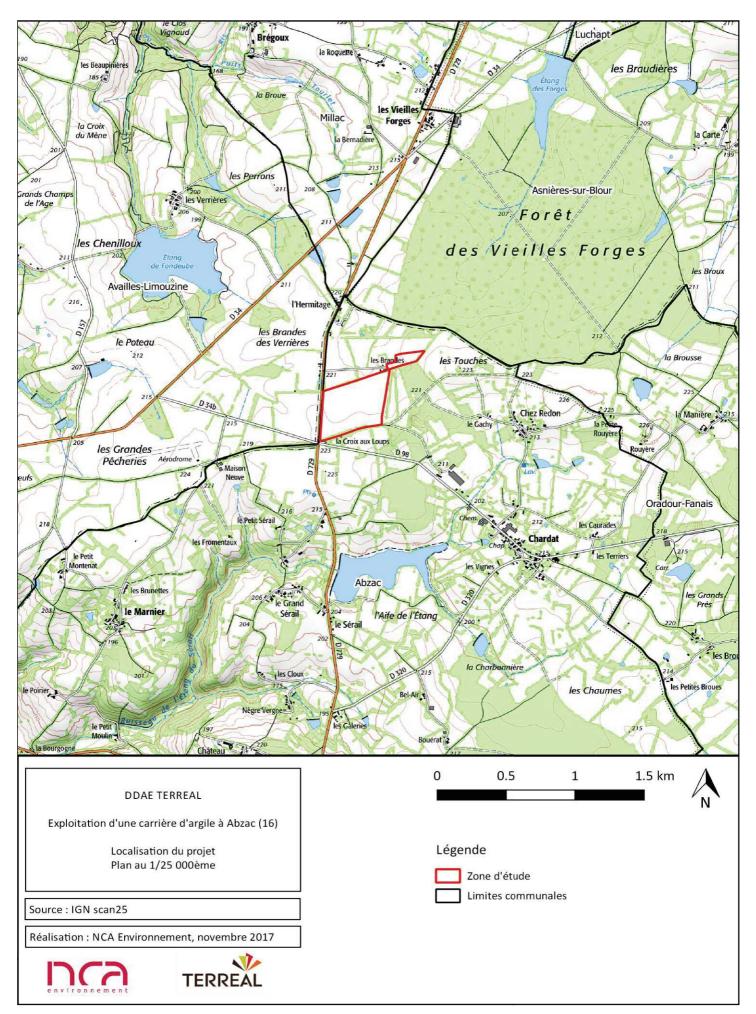


Carte 1 : Situation géographique du projet de carrière d'argile

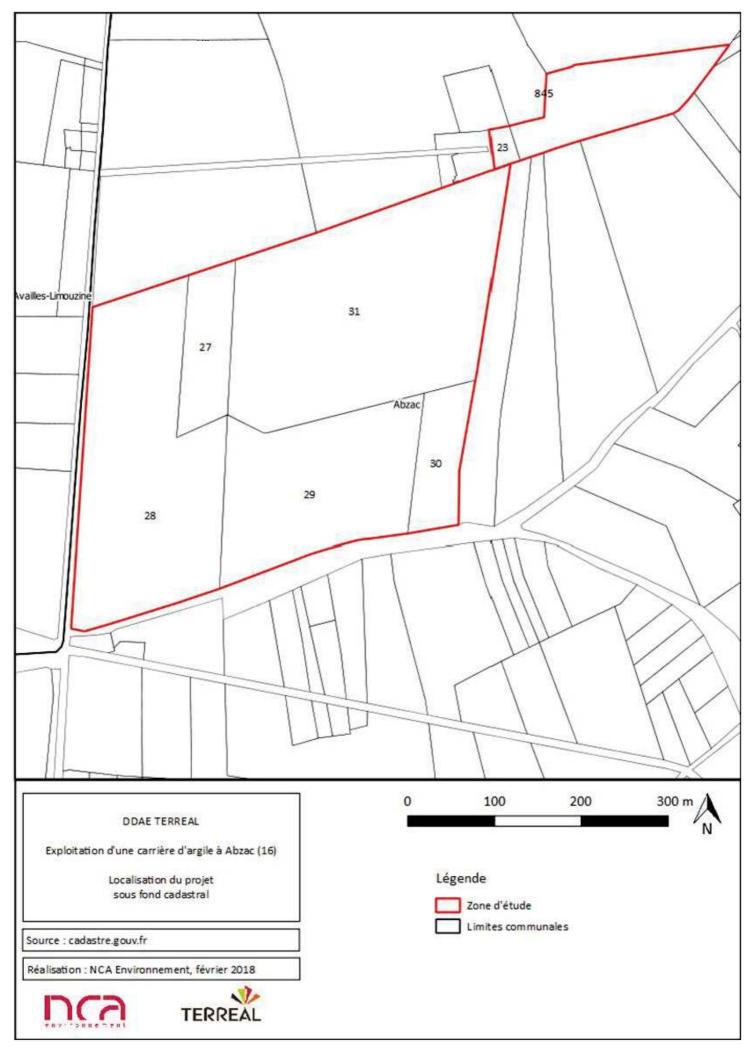
(Source : d'après Géoportail, 2018)

Plus précisément, la zone d'étude est localisée au lieu-dit la Croix aux loups. Le site est accessible par la D729 qui relie Abzac à Adriers (Carte 2).

Plusieurs parcelles cadastrales sont intégralement ou partiellement concernées par l'aire d'étude immédiate pour l'implantation du projet : n°27 à 31, n°23 (partielle) et n°845 (partielle) Section A du cadastre de la commune d'Abzac, pour une superficie totale de 19,3 ha (Carte 3).



Carte 2: Plan de situation au 1/25 000e



Carte 3: Localisation du projet sous fond cadastral

TFRRFAI

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

III. 2. Hydrologie

La zone d'étude est située au sein du bassin Loire Bretagne, plus précisément au sein du bassin de la Vienne de la Gloire au Clain.

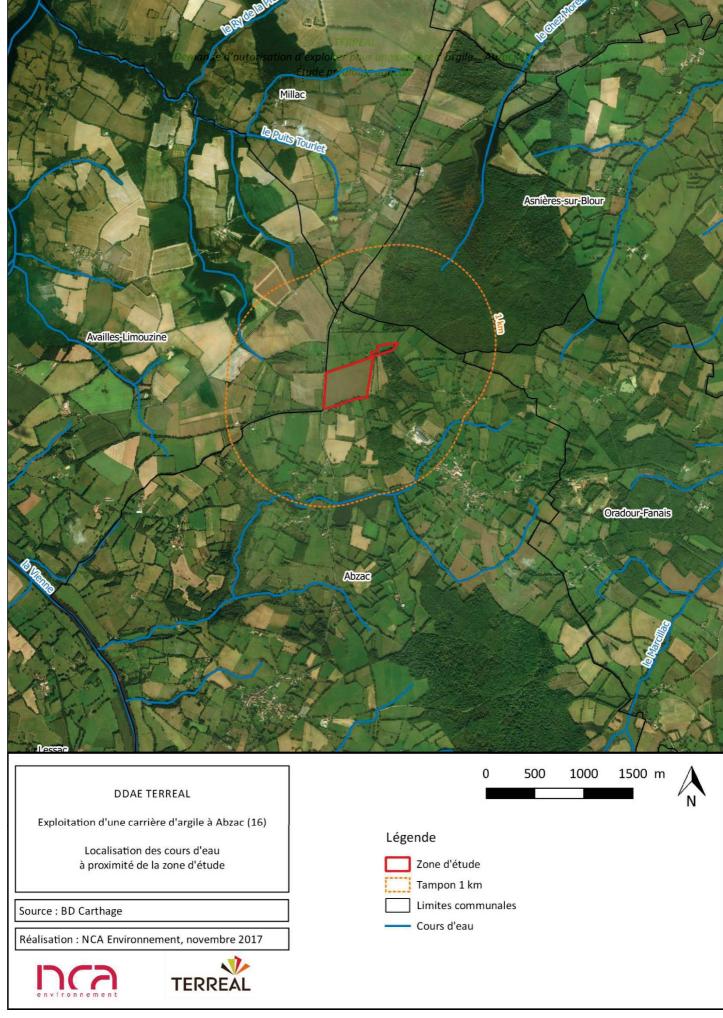
Les deux principales rivières à proximité du projet sont la Vienne, passant à 3 km à l'ouest de la zone d'étude en son point le plus proche, et le Marcillac (affluent de la Blourde), à 4 km, sur la commune d'Oradour-Fanais.

Aucun cours d'eau ne se trouve sur la zone d'étude.

III. 3. Document d'urbanisme

La commune d'Abzac ne dispose pas de document d'urbanisme.

Un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration à l'échelle de la CCCL (définition du zonage), sur le territoire de laquelle se trouvent les deux usines de TERREAL Roumazières et Chasseneuil. Les services de la communauté de communes ont été informés des projets de carrière de TERREAL, et notamment de celui de la Croix aux Loups, il en sera par conséquent tenu compte dans le projet de PLUi.



IV. CARACTERISATION DES ESPACES IMPACTÉS

IV. 1. Les parcelles concernées

Le site de la Croix aux Loups pour lequel TERREAL demande une autorisation d'extraire de l'argile a été repéré en 2015 lors de prospections foncières basées sur la carte géologique et sur des sondages exploratoires. TERREAL a acheté ce site en 2016 et après une prise de contact avec les différents riverains en vue de les informer du projet.

Dans le tableau ci-après sont listés, de manière anonyme, les exploitants, le cas échéant, l'occupation agricole des parcelles, ainsi que leurs surfaces. Les données sont anonymisées par respect pour les interlocuteurs. La Carte 6 reprend ces éléments d'un point de vue cartographique.

Tableau 1 : Identification des propriétaires et des exploitants

Parcelle cadastrale	Propriétaire	Exploitant	Occupation de la parcelle	SAU déclarée à la PAC	Surface cadastrale
Parcelles n°27 à 31 section A	Depuis 2016 : Terreal Avant 2016 : A 86400 Blanzay	A 86400 Blanzay	Culture annuelle (colza/blé/maïs)	17,25 ha	17,55 ha
Parcelle n°23 (partielle) Section A	Depuis 2018 : Terreal Avant 2018 : C 16500 Abzac	/	Non agricole : Cour associée à une habitation	/	0,11 ha
Parcelle n°845 (partielle) Section A	Depuis 2018 : Terreal Avant 2018 : C 16500 Abzac	B 16500 Abzac	Prairie temporaire	1,55 ha (déclarée à la PAC depuis 2015)	1,59 ha

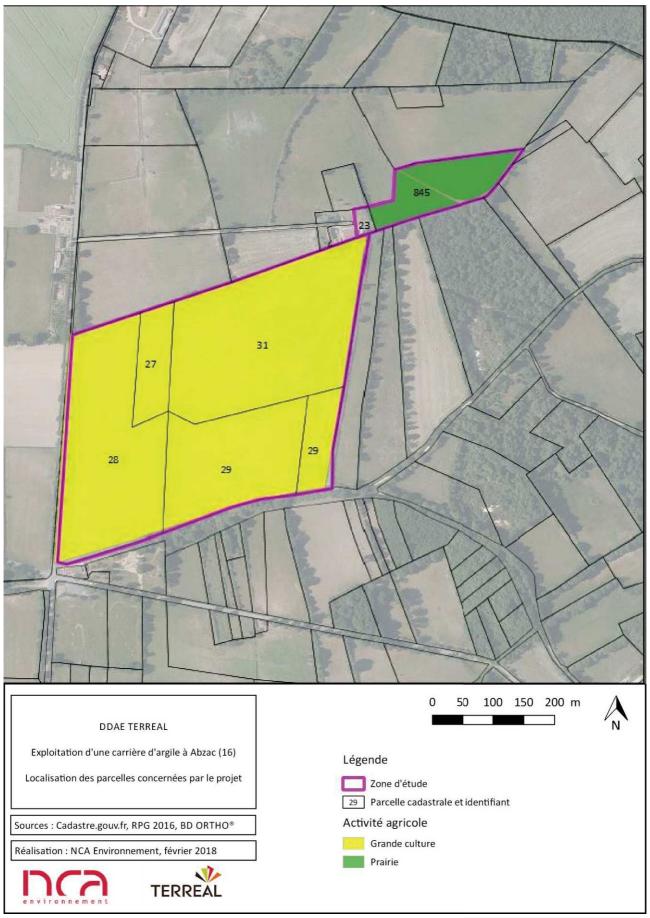
Ainsi, en 2018, 6 parcelles cadastrales sont concernées par une activité agricole, avec une SAU de 18,8 ha.

L'ensemble des exploitants a été rencontré. Nous nous sommes également entretenus avec les négoces concernés. Les entretiens ont été réalisés par NCA environnement, Bureau d'Études privé indépendant. Dans la suite du rapport sont détaillés les éléments issus des entretiens réalisés.

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16)

Étude préalable agricole



Carte 6 : Localisation des parcelles cadastrales cultivées et concernées par le projet

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

IV. 2. Les exploitations agricoles concernées

En 2018, la SAU sur l'aire d'étude s'élève à 18, 8 ha. Deux exploitations sont concernées.

La *Carte 7* présente l'ensemble du parcellaire des exploitations impactées et la localisation des sièges d'exploitation.

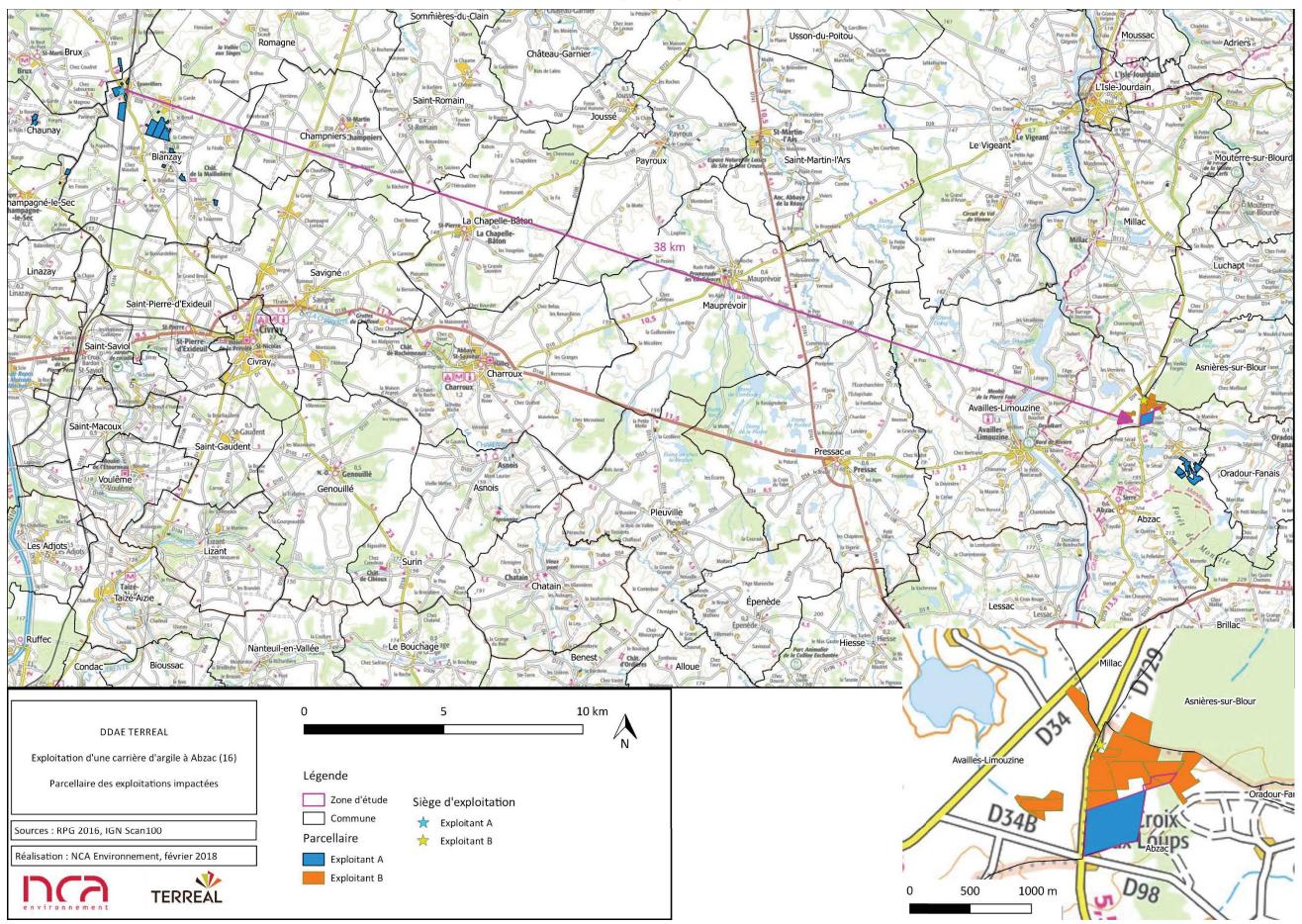
Un site est sur la commune d'Abzac, en Charente, et le second sur la commune de Blanzay, dans la Vienne. On constate que le parcellaire de l'exploitant A est morcelé et s'étend sur plusieurs communes. Aucun bâtiment agricole ne se situe sur la zone d'étude.

Les exploitations seront plus amplement détaillées dans le *Chapitre 3 : Qualifier et quantifier les effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole*.

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16)

Étude préalable agricole



Carte 7 : Parcellaire des exploitations impactées par le projet

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

IV. 3. Coopérative concernée

Il n'y a pas de production, que ce soit animale ou végétale, associée à la parcelle en prairie. L'îlot constitué par les parcelles cadastrales 27 à 31 est cultivé en grande culture.

La filière grande culture est potentiellement impactée par le projet, à la fois du fait d'une baisse de production, mais de la vente d'intrants tels que des fertilisants ou encore des produits phytosanitaires.

L'exploitant est client d'une coopérative, Océalia, travaillant en grandes cultures, viticulture et élevage. La coopérative agricole veille à accompagner les agriculteurs dans la collecte, la commercialisation et la distribution de produits d'agrofournitures (semences, intrants).

Océalia a été contactée. Au sein de la Carte 8 est visible le périmètre d'actions de celle-ci. Il couvre l'ex-région Poitou-Charentes et partiellement les départements de la Dordogne, de la Gironde, soit environ 300 000 hectares.

Les espaces dotés d'une activité agricole impactés directement par le projet représentent moins de 0,006 % des surfaces suivies par la coopérative.

IV. 4. Définition et justification du périmètre d'étude à travers les caractéristiques du projet

Le périmètre d'étude doit être suffisamment large pour identifier les caractéristiques de l'économie agricole. Il doit être cohérent avec l'emprise du projet, consommateur de foncier agricole.

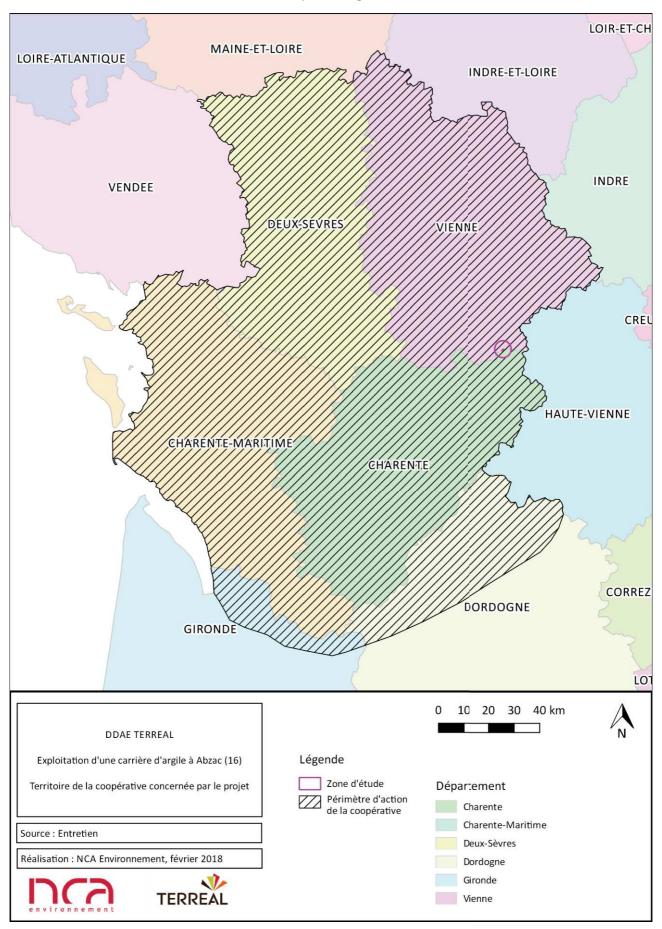
Un des exploitants a son parcellaire sur les départements de la Vienne et de la Charente. Le périmètre de la coopérative s'étend sur l'ensemble de l'ex-région Poitou-Charentes. Les prix des productions, des intrants sont influencés par les cours mondiaux.

Par cohérence avec l'emprise du projet, le périmètre d'étude choisi est donc cette ex-région. Un zoom sera fait sur la commune d'Abzac, commune sur laquelle est envisagée l'implantation de la carrière.

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16)

Étude préalable agricole



Carte 8 : Territoire de la coopérative concernée indirectement par le projet

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16)

Étude préalable agricole

Chapitre 2 : ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

I. TERRITOIRE D'ETUDE : L'EX-REGION POITOU-CHARENTES

I. 1. Topographie et relief

Le Poitou-Charentes se caractérise par deux massifs anciens au Nord-Ouest et à l'Est. Les deux bassins sédimentaires aquitain et parisien sont séparés par le seuil du Poitou. La zone d'étude est située en bordure du Massif Central au sein du seuil du Poitou (Figure 1).

Le relief est peu marqué. Les altitudes avoisinent les 150 m sur la majeure des terrains sédimentaires, et les roches sous-jacentes sont recouvertes par une formation pédologique le plus souvent lieu de culture. Les deux extrémités des massifs anciens présentent des modulations courtes du relief, des affleurements ponctuels de la roche (chaos granitiques). Les altitudes maximales n'excèdent pas 370 mètres.

Les rivières ont aménagé leurs cours suivant les caractéristiques géologiques des formations rencontrées. L'aspect du chevelu est dense avec des directions d'écoulement très variées sur les formations métamorphiques des deux socles (Massif Armoricain et Massif central). Le réseau est moins ramifié sur les formations sédimentaires (une analyse plus fine révèle des variations selon les formations sédimentaires à mettre en relation avec la perméabilité des terrains).

Le littoral présente une succession d'avancées rocheuses prolongées d'îles et de baies tapissées de sédiments (appelés bris fluvio-marins) et de vase. A l'exception des plateaux fortement entaillés et formant des falaises sur la rive droite de l'estuaire de la Gironde, les côtes affichent des altitudes basses.

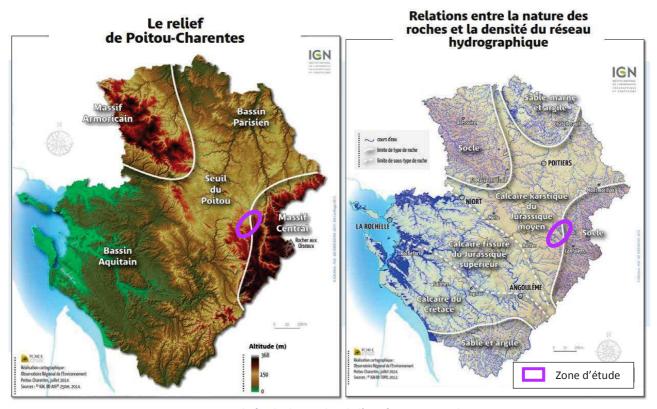


Figure 1 : Relief et hydrographie de l'ex-région Poitou-Charentes

(Source : Observatoire régional de l'environnement)

La commune d'Abzac a une altitude comprise entre 122 et 232 mètres avec une moyenne de 177 mètres. La *Figure 2* : ci-après illustre la topographie au niveau de la zone d'étude.

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16)

Étude préalable agricole

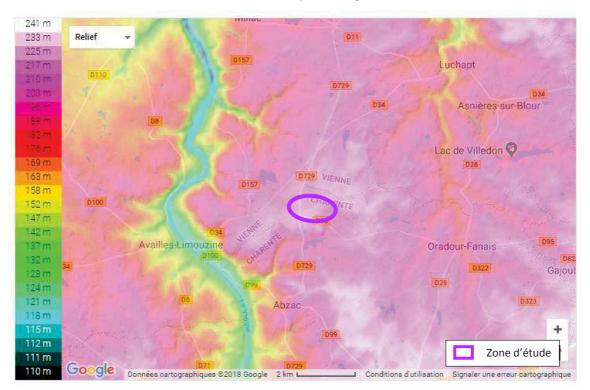


Figure 2 : Topographie de la zone d'étude (Source : http://fr-fr.topographic-map.com)

La zone d'étude se situe sur un plateau, dont l'altitude est comprise entre 216 et 224 m.

I. 2. Géologie

I. 2.a. Contexte géologique général

La zone d'étude est située dans la partie est du Seuil du Poitou en bordure du Massif Central. Le seuil du Poitou est encadré par les reliefs du Massif Armoricain et du Massif Central (terrains cristallins) et sépare le bassin de Paris et du bassin Aquitain (terrains sédimentaires).

Les terrains cristallins primaires se prolongent sous le Seuil du Poitou. Sur ce bombement, des formations jurassiques d'origine marine forment un plateau qui est lui-même recouvert par des formations continentales et lacustres tertiaires.

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16)

Étude préalable agricole

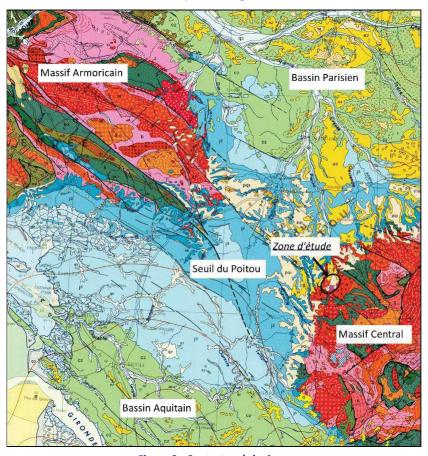


Figure 3 : Contexte géologique

(Source : BRGM, carte géologique de la France au 1/1 000 000)

I. 2.b. Formations affleurantes

Les formations sédimentaires affleurantes sur la zone d'étude et à proximité sont décrites ci-dessous, d'après les notices des cartes géologiques au 1/50 000e n°638 de L'Isle-Jourdain et n°639 de Bellac, de la plus ancienne à la plus récente et visibles en Carte 9.

Jurassique

▶ 17-8. Toarcien. Argiles silteuses, marnes bleues, calcaires argileux et jaspes (6 à 10 m).

Les affleurements qui subsistent sont restreints. La succession suivante a été reconstituée par les rares affleurements substituant :

- 1 à 2m : alternance de bancs de calcaire argileux et d'interbancs marneux feuilletés.
- 4 à 6m (estimé) : marnes grises bleutées, fréquemment altérées et alors plus ou moins décarbonatées et panachées d'ocre-jaune.
- 2m au maximum : calcaires argileux et marnes grises compactes bioclastiques superposés aux marnes bleues

Dans les régions situées à la limite de l'extension actuelle du Toarcien, les assises basales subsistantes (calcaires du Toarcien inférieur et moyen) sont localement décalcifiées et silicifiées. On observe alors, reposant sur le socle cristallin, un ou plusieurs bancs de jaspes bruns ou orangés, fragiles.

Le sommet des marnes du Toarcien supérieur est fréquemment décalcifié sur une épaisseur variable quand il est recouvert par les sédiments continentaux détritiques tertiaires. Le matériau qui en résulte est une argile lourde feuilletée, à fins liserés de silt quartzeux blanc, de couleur générale beige à ocre ou gris blanchâtre au sommet, devenant bleu panaché d'ocre à la base.

Cette argile toarcienne est recherchée et exploitée par TERREAL pour la fabrication de la terre cuite.

TFRRFAI

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

Tertiaire

▶ m-pQ. Formations détritiques post-oligocènes de recouvrement des plateaux – Faciès à galets de quartz En dessous des formations toarciennes ou à l'affleurement au nord de la zone d'étude apparaissent les dépôts détritiques post-oligocènes très constants qui masquent complètement et indifféremment les assises antérieures.

Ces formations meubles, dénommées autrefois « terrains de transport des plateaux » sont souvent rassemblées sous le générique de « complexe des Bornais », dérivé du nom local des sols qu'elles engendrent : sols blanchâtres, poussiéreux renfermant plus ou moins des éléments sableux ou des graviers et galets de quartz, autrefois abandonnés aux brandes et aux ajoncs. Les différents épandages détritiques restent mal connus, car les coupes qui permettent de les étudier sont rares et souvent occasionnelles.

Ces sédiments occupent les parties hautes des plateaux calcaires où leur épaisseur est comprise entre 1 et 5 m ; ils peuvent avoir comblé d'anciennes dépressions et d'anciennes cuvettes et s'y être accumulés sur plus de 10 m localement.

Ce faciès remanie fréquemment des formations antérieures et peut donc prendre des aspects variés, mais la présence des galets quartzeux est généralement un critère suffisant à sa reconnaissance ; il ne renferme jamais de galets de roches cristallines. Ravinant les formations antérieures, ses caractères sédimentologiques en sont souvent marqués ; par exemple, lorsqu'il ravine les argiles et les grès éocènes, il s'enrichit en kaolinite et renferme un cortège de minéraux lourds dominé par la tourmaline et la staurotide, ou lorsqu'il repose sur des marnes lacustres, il s'enrichit en montmorillonite.

Formations du quaternaire

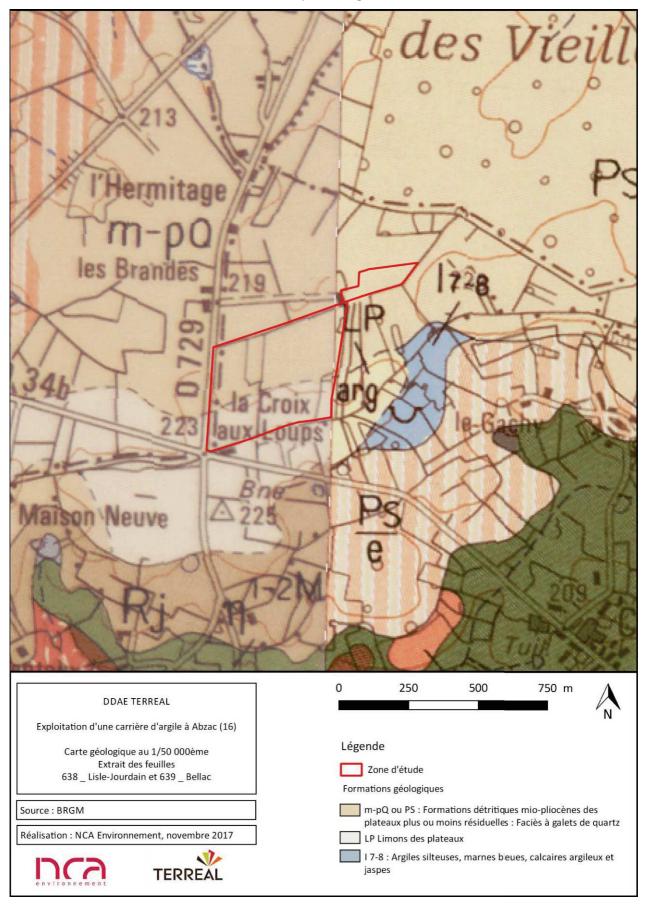
► LP (Limons des plateaux)

D'après les cartes géologiques, au sud du secteur d'étude des placages de limons de plateaux sont observables à l'affleurement. Ces limons recouvrent indistinctement les terrains affleurants sous-jacents. Il s'agit de limons blanchâtres (à l'état sec) dépourvus d'éléments grossiers (sables et graviers), déposés sur les plateaux. Cette formation d'origine éolienne est composée d'une « poussière » de quartz et d'argile, son épaisseur reste faible (0,5 à 2 m).

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16)

Étude préalable agricole



Carte 9 : Carte géologique de la zone d'étude

(Source : BRGM, cartes géologiques au 1/50 000e n°638 de L'Isle-Jourdain et n°639 de Bellac)

I. 2.c. Géologie locale du projet

Afin de connaître le sous-sol du terrain, 14 profils électriques et 17 sondages carottés ont été réalisés, comme présenté en référence au présentation projet.

Les données acquises ont été exploitées par un logiciel afin de modéliser le gisement ; l'interprétation conjointe des données de résistivité et celles issues des sondages carottés a permis d'obtenir une modélisation du gisement argileux et le profil logarithmique suivant a été obtenu (Figure 4).

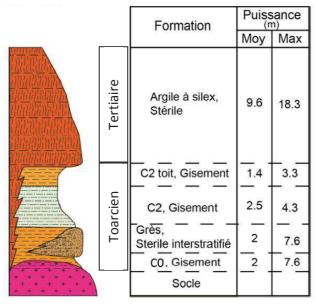


Figure 4 : Log stratigraphique simplifié de la zone d'étude (Source : Terreal, 2017)

On retrouve bien les formations tertiaires de type argile à silex en surface, puis les formations toarciennes qui constituent le gisement utile.

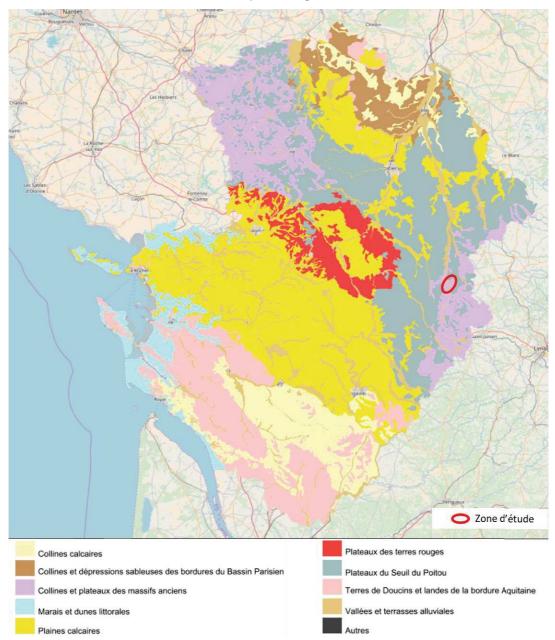
I. 3. Pédologie

La Carte 10 présente les différents pédo-paysages caractérisant l'ex-région Poitou-Charentes.

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16)

Étude préalable agricole



Carte 10 : Pédo-paysages de Poitou-Charentes

(Source : SIGORE Nouvelle-Aquitaine)

La diversité des reliefs et des roches induit une grande variété de sols.

La cartographie des pédo-paysages de Poitou-Charentes a été réalisée via le programme régional IGCS (Inventaire Gestion et Conservation des Sols) conduit par la Chambre Régionale d'Agriculture Poitou-Charentes, en partenariat avec la Région Poitou-Charentes, l'Etat, l'INRA et l'IAAT. L'IGCS a mis en évidence 9 grands pédo-paysages.

Collines calcaires

Les sols des collines calcaires sont développés sur les substrats du Crétacé supérieur (craie et calcaires). Ces sols, localement appelés groies et terres de champagne, sont argileux à argilo-limoneux plus ou moins calcaires. De couleur brun-rouge à gris, leur charge en cailloux calcaires est variable. Majoritairement sains, ces sols peu à moyennement profonds peuvent montrer un ressuyage lent lorsque la charge en cailloux est faible et le taux d'argiles important.

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

Ce pédopaysage rassemble les sols dont tous les horizons sont carbonatés : rendosols, calcosols et dolomitosols. Il comprend également les sols dont le complexe d'échange est saturé par du calcium et/ou du magnésium échangeables : rendisols et calcisols.

Collines et dépressions sableuses des bordures du Bassin Parisien

Les sols des collines et dépressions sableuses des bordures du Bassin Parisien sont développés sur les substrats du Crétacé supérieur. Les caractéristiques de ces sols sont variées. Elles dépendent fortement de leur position topographique : colline, plateau, versant ou bien dépression sur les plateaux.

Ces sols sont localement appelés tuffeaux blancs, varennes et aubues.

Ce pédo-paysage rassemble des sols très variés. On y observe en majorité des sols calcimagnésiques (sols dont tous les horizons sont carbonatés : rendosols, calcosols et dolomitosols), sols dont le complexe d'échange est saturé par du calcium et/ou du magnésium échangeables (rendisols et calcisols).

Les sols lessivés sont également observables, mais dans une moindre mesure.

Collines et plateaux des massifs anciens

Les massifs anciens sont fortement entaillés par les vallées, ces pays d'élevages présentent généralement un aspect bocager. Les sols qui s'y développent sont fortement liés à leur position topographique.

Au niveau des versants, les sols sont globalement limono-sableux à limono-argileux moyennement profonds. Ils sont développés sur des altérites de schistes, granites, diorites, cornéennes... Ce sont des brunisols voir des rankosols lorsque leur épaisseur est très faible.

Les plateaux ondulés présentent, quant à eux, des séquences de sols limono-sableux à limono-sablo-argileux, peu profonds à profonds développés sur des altérites de schistes, gneiss, granites... Ces sols sont acides, sains ou hydromorphes. Ce sont des brunisols voir de néoluvisols ou luvisols lorsqu'ils présentent des processus d'illuviation.

Marais et dunes littorales

Le pédopaysage des marais et dunes littorales rassemble des sols divers qui peuvent être distingués selon quatre catégories : les sols de marais desséché, les sols de marais mouillé, les sols des terres hautes et les sols des dunes récentes. Les sols sont issus de dépôts argileux, sableux ou tourbeux.

Plaines calcaires

Ces plaines, à substrat calcaire et marne du Jurassique, présentent de larges ondulations. Les sols, relativement fertiles, offrent un parcellaire ouvert avec des cultures céréalières. Le modelé karstique donne au paysage un aspect particulier avec ses dolines, ses gouffres et ses vallées sèches.

Les sols observés, nommés localement groies, y sont argilo-limoneux et moyennement profonds. Leur charge en cailloux calcaires est irrégulière et leur réserve en eau relativement faible. On peut, cependant, trouver localement des plages plus argileuses et hydromorphes.

Ce pédo-paysage rassemble les sols dont tous les horizons sont carbonatés : rendosols et calcosols. Il comprend également les sols dont le complexe d'échange est saturé par du calcium et/ou du magnésium échangeables : rendisols et calcisols.

Plateaux de terres rouges

Ce pédopaysage se présente comme des plateaux généralement ondulés. Il offre un parcellaire ouvert, exploité en céréales et en cultures fourragères, qui est parsemé de boqueteaux et planté de loin en loin de gros châtaigniers. Localement, les sols qui s'y développent sont nommés terres rouges à châtaigniers. Il s'agit d'associations de sols limono-argileux à argileux rouges, généralement recouverts par un horizon limoneux de couleur acajou. Les argiles rouges à ocres sont issues de l'altération des calcaires jurassiques sous-jacents.

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

Ces sols sont globalement acides, bien structurés, filtrants, peu caillouteux, mais avec quelques silex et à réserve en eau assez bonne, ce sont des brunisols. Certains d'entre-eux présentent les prémices d'une illuviation et peuvent être caractérisés de néoluvisols.

Plateaux du seuil du Poitou

Les plateaux du seuil du Poitou présentent plusieurs formations géologiques : argiles à silex éocènes, limons des plateaux, argiles lacustres...

Les sols sur argiles à silex sont toujours associés aux formations calcaires jurassiques qu'ils surplombent. Situés sur pente ce sont généralement des sols peu profonds, limono-argileux à limoneux à charge irrégulière en silex. Ils sont acides et sains à peu hydromorphes.

Les sols sur argiles et calcaires lacustres, situés sur petits dômes ou en dépressions, sont très argileux, profonds et souvent hydromorphes. Ils présentent un paysage de bocage ouvert exploité en céréaliculture et en polyculture-élevage.

Les sols sur limons des plateaux constituent une mosaïque de paysage ouvert avec des îlots céréaliers, et de bocage où les cultures fourragères alternent avec les forêts. Ce sont des sols limoneux profonds et plus ou moins hydromorphes.

Ces sols nommés localement terres de brandes sont des brunisols, néoluvisols ou bien luvisols selon leur degré d'illuviation.

Terres de doucins et landes de la bordure Aquitaine

Les coteaux de la bordure aquitaine sont des paysages de polyculture et de vigne aux sols argilo-calcaires localement appelés doucins.

Les doucins calcaires ou groisailles sont présents sur les versants de bordure des plateaux, argileux, fréquemment enrichis en sable, sur calcaire et marne cénomaniens.

Les doucins hydromorphes sont des sols sablo-limoneux, hydromorphes, à pierrosité faible (graviers de quartz et silex) et réserve en eau faible.

Les doucins sableux, sont des sols moyennement profonds, sablo-argileux, peu à moyennement hydromorphes, à pierrosité très faible, et à réserve en eau faible à moyenne.

Les doucins limoneux sont des sols limono-sableux, moyennement profonds et plus ou moins hydromorphes, à réserve en eau faible à moyenne.

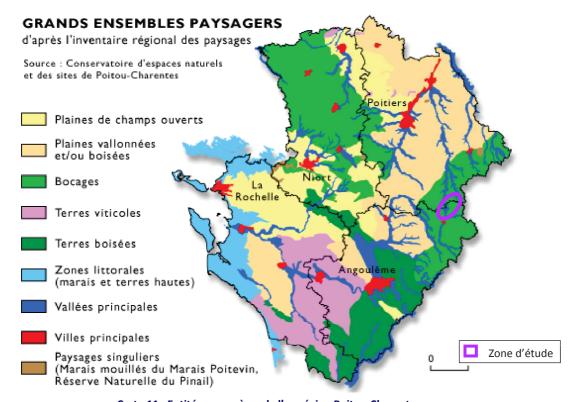
Enfin, les doucins argileux correspondent à une association de sols argileux, sains ou hydromorphes.

Vallées et terrasses alluviales

Le réseau hydrographique régional est relativement dense. Les sols qui y sont associés varient selon les rivières. Ils sont sableux à argileux, avec une hydromorphie variable.

Localement, les sols de la zone d'étude appartiennent au pédo-paysage des plateaux du Seuil du Poitou, ce sont des sols développés sur les formations tertiaires et quaternaires (argiles à silex, limons des plateaux).

I. 4. Les entités paysagères



Carte 11 : Entités paysagères de l'ex-région Poitou-Charentes (Source : conservatoire d'espaces naturels et des sites de Poitou-Charentes)

La Carte 11 présente les différentes entités paysagères sur le périmètre d'étude. Le caractère diversifié de la géologie et des sols se retrouve dans les entités paysagères.

Plaines de champs ouverts

Les plaines de champs ouverts regroupent l'ensemble des grandes plaines de la région. Ces espaces sont principalement voués aux productions céréalières et oléagineuses.

Ces types de paysages concernent 17 % du territoire régional.

Plaines vallonnées et/ou boisées

Ces paysages regroupent une gamme très variée de secteurs dans lesquels des vallonnements ou des boisements, parfois les deux, créent des organisations spatiales spécifiques qui ne relèvent ni de la plaine de champs ouverts ni du bocage.

Ces régions proposent d'autres structures paysagères dont la diversité est source de richesse. Leur identification souffre d'un déficit de représentations : il n'y a pas de "clichés" immédiatement reconnus. Pourtant, une découverte approfondie révèle un grand nombre de scènes pittoresques composant avec un bâti typique, qui renvoient bien souvent à l'idée d'une "campagne idéale".

Ces types de paysages concernent environ 23 % du territoire régional.

Bocages

Les paysages de bocage regroupent l'ensemble des secteurs de la région où les haies sont suffisamment présentes et organisées en maillages on parle de "maillages bocagers" au point d'en constituer un élément marquant du paysage.

Les deux grands blocs de paysages de bocage de Poitou-Charentes correspondent assez précisément aux deux extrémités des massifs anciens que sont le Massif armoricain pour les bocages deux-sévriens (vendéens plus loin) d'une part, et le Massif Central pour les bocages de la Vienne limousine et de la Charente limousine

TFRRFAI

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

d'autre part, entre lesquels se situe le fameux "seuil du Poitou", passage privilégié entre Bassin Parisien et Bassin aquitain

Les bocages, principalement concentrés sur les massifs anciens aux sols pauvres, sont voués à l'élevage, et le plus souvent l'élevage extensif (bovin, ovin).

Terres viticoles

Les terres viticoles regroupent l'ensemble des secteurs où la culture de la vigne est dominante. Ces types de paysages portent les noms des vins et des spiritueux. Ils comprennent la Champagne charentaise ("campagnes", en ancien français, correspondent aux plaines calcaires ou crayeuses), le pays bas, les Borderies et Fins Bois (en référence à des secteurs défrichés ou à leurs lisières). Ils comprennent aussi les coteaux de Gironde, le bocage viticole de Mirambeau, les coteaux du Lary, le vignoble saumurois et le vignoble du Haut-Poitou.

Ces types de paysages concernent environ 10 % du territoire régional

Terres boisées

Les terres boisées regroupent tous les secteurs qui, à l'échelle régionale, créent des effets de transition paysagère entre d'autres secteurs bien identifiés (entre plaines et vallées, au contact de plaines vallonnées ou de terres viticoles).

Ces types de paysages concernent environ 10 % du territoire régional.

Zones littorales (marais et terres hautes)

Ces types de paysages concernent environ 6 % du territoire régional. Les paysages littoraux comprennent les îles, presqu'îles et côtes rocheuses, les grands marais littoraux et les espaces de la Gironde (rives, estuaire et côtes). Les sols sont favorables aux prairies. L'activité d'élevage est dominante dans cette partie du département.

Vallées principales

Toutes les vallées, petites ou grandes, de Poitou-Charentes, rentrent dans cette rubrique. Elles présentent de très remarquables spécificités : vallées creusées dans le granit au sein des plaines calcaires, vallées à falaises portant des châteaux forts et presque toutes les villes, ou encore larges vallées inondées l'hiver et qui font remonter la mer jusque très loin dans les terres.

Elles représentent environ 11 % du territoire régional.

La zone d'étude est localisée dans le grand ensemble « bocage ». Par endroit, on trouve de grandes parcelles agricoles, qui demeurent entourées de haies ou d'arbres. L'habitat est dispersé et peu dense.

I. 5. L'activité agricole

Selon les données Agreste Nouvelle-Aquitaine, en 2016, l'agriculture représente 68 % de la superficie de l'exrégion Poitou-Charentes.

Avec la vigne pour le cognac et les grandes cultures, les productions végétales occupent une place de choix dans l'agriculture du Poitou-Charentes. L'ex-région abrite aussi un important cheptel caprin.

I. 5.a. Pression foncière

La surface agricole utile totale des 4 départements de l'ex-région est passée de 1 761 868 hectares en 2000 à 1 697 156 hectares en 2015, soit une perte de 64 712 hectares en 15 ans, soit 3,7 %, au profit notamment de surfaces artificialisées (Figure 5).

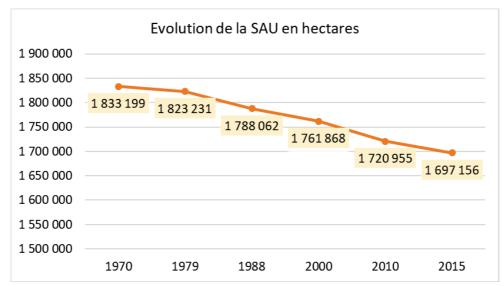


Figure 5 : Évolution de la surface agricole utile de l'ex-région Poitou-Charentes

(Source : DRAAF Nouvelle-Aquitaine)

En parallèle, le nombre d'exploitations a diminué 28 % en 10 ans (25 442 exploitations en 2010 contre 35 377 en 2010. En 2010, la taille moyenne des exploitations était de 68 ha (la moyenne nationale était de 52ha). En 2000, elle était de 50 hectares (source : recensement agricole 2010).

Cette diminution affecte surtout les petites exploitations et moyennes exploitations.

Tableau 2: Evolution de la taille des exploitations

(Source : Agreste)

Exploitations selon la taille en superficie agricole utilisée (SAU)

SAU	19	1988		2000		2010	
SAU	Exploitations	SAU	Exploitations	SAU	Exploitations	SAU	
	millier	millier d'ha	millier	millier d'ha	millier	millier d'ha	
Moins de 20 ha	25,3	164,6	14,4	76,0	8,6	51,1	
20 à moins de 50 ha	18,2	612,6	7,3	250,8	4,3	148,3	
50 à moins de 100 ha	10,4	705,0	8,3	592,9	6,1	444,7	
100 à moins de 200 ha	2,0	258,7	4,7	628,7	5,3	726,1	
200 ha et plus	0,2	47,2	0,8	213,4	1,3	350,7	
Ensemble	56,2	1788,1	35,4	1761,9	25,4	1721,0	

Source: Agreste - Recensements agricoles

L'ex-région Poitou- Charentes se caractérise une augmentation de la taille des exploitations. La SAU totale a diminué de 3,7 % en 15 ans. Le nombre d'exploitations a diminué de quasiment un tiers.

I. 5.b. Typologie des exploitations

L'agriculture tient une place importante en Poitou-Charentes puisqu'elle occupe près de 70 % du territoire (50 % en moyenne nationale).

Le nombre d'exploitations agricoles en Poitou-Charentes est durablement orienté à la baisse.

La Figure 6 présente le nombre d'exploitations par orientation économique et leurs évolutions entre 2000 et 2010. On note l'importance des grandes cultures, de la viticulture, et de l'élevage sur le territoire.

Les exploitations spécialisées représentent 83 % de l'ensemble en Poitou-Charentes.

En Poitou-Charentes, la baisse du nombre d'exploitations impacte toutes les OTEX hormis les grandes cultures. Les OTEX polyculture/polyélevage (- 44 %), viticulture (- 41 %), ovins, caprins, autres herbivores (- 37 %) et bovins lait (- 37 %) sont particulièrement impactées.

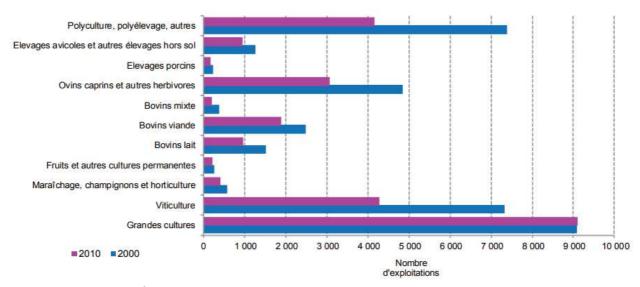


Figure 6: Évolution du nombre d'exploitations en Poitou-Charentes selon leurs orientations (Source: CA Poitou-Charentes, d'après l'AGRESTE, recensements agricoles de 2000 et 2010)

Les exploitants individuels représentaient 79 % des exploitations en 2000 et 66 % en 2010. Parmi les formes sociétaires, les EARL et les GAEC sont majoritaires.

Entre 2000 et 2010, la part des exploitations dirigées par un chef d'exploitation de plus de 50 ans a augmenté de 15 %. 57 % des chefs d'exploitation sont âgés de plus de 50 ans. Le vieillissement de la population pose la question de la reprise des exploitations, d'autant plus pour les statuts individuels.

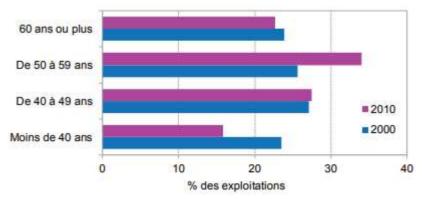
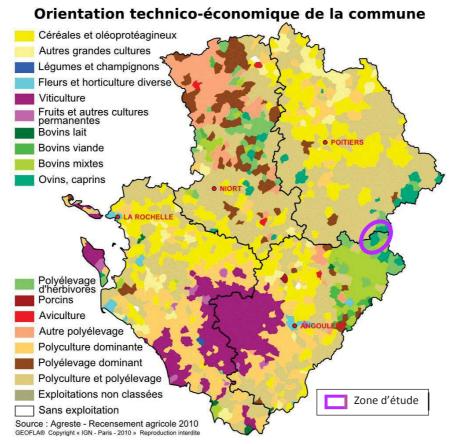


Figure 7 : Évolution de la répartition des exploitations selon l'âge du chef d'exploitation (Source : CA Poitou-Charentes d'après l'AGRESTE, recensements agricoles de 2000 et 2010

I. 5.c. Production

Avec la vigne pour le cognac et les grandes cultures, les productions végétales occupent une place de choix dans l'agriculture du Poitou-Charentes. Mais la région abrite aussi le premier cheptel caprin de France (Carte 12).



Carte 12 : Orientations agricoles des communes de l'ex-région Poitou-Charentes (Source : CA Poitou-Charentes)

Avec plus d'un million d'hectares en céréales et oléoprotéagineux, l'ex-région Poitou-Charentes occupe la 2e place après la région Centre pour les grandes cultures. Le blé tendre, le tournesol ainsi que le maïs sont les trois principales productions. Les surfaces en blé tendre ne cessent de croître (Figure 8).

Entre les deux recensements agricoles de 2000 et 2010, la proportion des communes spécialisées dans les grandes cultures a progressé de 35 %. L'extension de l'aire des grandes cultures se réalise principalement au détriment de l'élevage. Le cognac demeure cependant la production régionale la plus orientée à l'export.

TERREAL Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

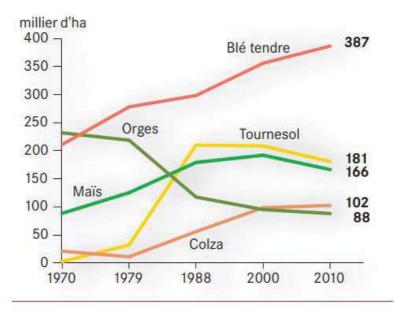


Figure 8 : Évolution des surfaces allouées aux grandes cultures dans l'ex-région Poitou-Charentes (Source : CA Poitou-Charentes)

Plus précisément, environ 732 000 ha étaient alloués aux céréales, dont 386 484 ha de blé tendre et 166 428 ha de maïs.

Environ 287 093 ha sont cultivés avec des oléoprotéagineux, dont 180 177 ha de tournesol.

Une surface non négligeable, 318 769 ha, est en superficies fourragères, et 191 280 ha en superficie toujours en herbe. De plus, les surfaces en vignes couvraient 82 287 ha en 2010.

Elle compte aussi des filières de productions végétales à forte valeur ajoutée : melon (près d'un quart de la production nationale de melon provient du Poitou-Charentes), fruits et légumes, horticulture, tabac...

Tableau 3 : Assolements en 2010 et évolution entre 2000 et 2010

(Source : CA Poitou-Charentes, d'après les données de l'Agreste 2010)

Cultures	Exploitation	s en ayant	Surface	s (ha)
Céréales	18 593	- 24 %	731 822	+8%
Blé tendre	15 339	- 22 %	386 484	+9%
Orge	8 709	- 32 %	88 097	- 7 %
Maïs-grain et maïs semence	9 092	- 25 %	166 428	- 13 %
Oléagineux	12 765	- 23 %	287 093	- 7 %
Colza grain et navette	5 088	- 26 %	102 664	+4%
Tournesol	11 175	- 26 %	180 677	- 13 %
Protéagineux	2 349	+ 14 %	25 881	+ 30 %
Pois protéagineux	1 793	+ 12 %	20 357	+ 23 %
Superficies fourragères	10 527	- 23 %	318 769	- 5 %
Maïs fourage et ensilage	3 713	- 37 %	57 549	- 11 %
Prairies temporaires	9 313	- 7 %	236 095	+2%
Superficie toujours en herbe	12 086	- 35 %	191 280	- 7 %
Légumes, fleurs	1 188	- 21 %	7 368	- 20 %
Vignes	6 933	- 49 %	82 297	- 1 %
Vin apte à la production d'eau-de-vie	4 681	- 31 %	75 173	0 %
Cultures permanentes	754	- 14 %	3 772	- 4 %
Jachères	11 504	- 30 %	66 196	- 40 %
Superficie agricole utilisée (SAU)	24 948	- 28 %	1 720 955	- 2 %

L'élevage contribue largement à l'activité agricole du département : en 2010, 29 % des exploitations avaient une orientation élevage et 17 % étaient orientées "polyculture-élevage". Le Poitou-Charentes est notamment la région aux 9 élevages : bovin viande, bovin lait, caprin lait (la production de lait de chèvre picto-charentaise atteint 38 % du total national) et caprin viande, ovin, porcin, équin, avicole (volailles), cunicole (lapins).

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

En Poitou-Charentes, les cessations de l'élevage laitier au cours des dernières années se sont poursuivies sur un rythme soutenu, plus important qu'en France. Le cheptel de vaches laitières a ainsi baissé de 20 % entre 2000 et 2010, presque deux fois plus vite qu'en France. Si le nombre d'élevages caprins a lui aussi diminué dans de fortes proportions, le cheptel s'est quant à lui accru de 12 % entre 2000 et 2010. Les dynamiques laitières bovines et caprines sont donc opposées, jusqu'en 2010.

Cependant, en lait de chèvre, le même phénomène de baisse de la production commence à s'observer : les livraisons ont chuté de 9 % entre 2012 et 2013

Tableau 4 : Activité élevage en 2010 et évolution entre 2000 et 2010

(Source : CA Poitou-Charentes, d'après les données de l'Agreste 2010)

Cheptel	Exploitation	s en ayant	Effec	tif
Total bovins	7 236	- 34 %	789 026	- 5 %
Vaches laitières	1 960	- 45 %	96 067	- 20 %
Vaches nourrices	5 403	- 27 %	222 844	- 3 %
Total ovins	3 351	- 48 %	640 101	- 30 %
Brebis mères nourrices	3 324	- 47 %	441 072	- 28 %
Total caprins	1 414	- 41 %	447 623	+ 11 %
Chèvres	1 383	- 41 %	299 975	+ 12 %
Total porcins	630	- 71 %	402 333	+ 3 %
Truies mères	204	- 49 %	31 952	- 16 %
Total équidés	2 008	- 35 %	14 445	- 2 %
Total volailles	4 567	- 68 %	13 195 600	+7%
Poules pondeuses d'oeufs de consommation	3 494	- 72 %	1 517 140	- 10 %
Lapines mères	1 292	- 81 %	94 927	- 31 %
Ruches en production	558	- 47 %	49 646	- 11 %

L'agriculture dans l'ex-région Poitou-Charentes est diversifiée avec de l'élevage intensif et extensif, des grandes cultures et un bassin viticole, le cognaçais. Dans la zone d'étude, l'activité est principalement dédiée à l'élevage.

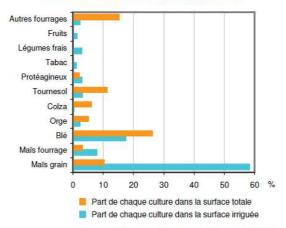
I. 5.d. Production irriguée

D'après les données Agreste de 2010, 150 000 hectares, soit 9 % de la SAU, sont irrigués en Poitou-Charentes alors que les exploitations irrigantes exploitent, au total, 550 000 hectares, soit 33 % de la SAU régionale. L'irrigation permet de faire vivre une proportion non négligeable d'exploitations agricoles (1/4 des grandes et moyennes exploitations (les moyennes et grandes exploitations sont caractérisées par une production supérieure à 25 000 euros, Agreste 2011).

Concernant les assolements, d'après les données Agreste 2010, plus de la moitié de la surface irriguée est cultivée en maïs grain (Figure 9).

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

Le maïs grain : 58 % des surfaces irriguées mais 10 % des surfaces cultivées



Source: Agreste - Recensement agricole 2010

Figure 9 : Part des cultures irriguées et non irriguées en Poitou-Charentes

(Source : Agreste)

L'activité agricole est importante l'ex-région Poitou-Charentes. Les productions sont diversifiées. L'irrigation occupe une place essentielle dans l'économie agricole.

I. 5.e. Démarche qualité

4 exploitations sur 10 dans l'ex-région Poitou-Charentes s'appuient sur un signe officiel de qualité.



L'IGP (Indication Géographique Protégée) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. Pour prétendre à l'obtention de ce signe officiel lié à la qualité et à l'origine (SIQO), une étape au moins parmi la production, la transformation ou l'élaboration de ce produit doit avoir lieu dans cette aire géographique délimitée (pour le vin, toutes les étapes depuis la récolte jusqu'à l'élaboration). L'IGP est liée à un savoir-faire.

L'AOP (Appellation d'Origine Protégée) désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne. L'AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'AOP.



C'est la **notion de terroir** qui fonde le concept des Appellations d'origine. Un terroir est une zone géographique particulière où une production tire son originalité directement des spécificités de son aire de production.

Le **label rouge** désigne un produit qui, par ses conditions de production ou de fabrication, a un niveau de qualité supérieure par rapport aux autres produits similaires habituellement commercialisés.

Les produits qui peuvent bénéficier d'un Label Rouge sont les denrées alimentaires et les produits agricoles non alimentaires et non transformés.

Les règles d'élaboration d'une **IGP** et d'une **AOP** ou du label rouge sont inscrites dans un cahier des charges et font l'objet de procédures de contrôle, mises en œuvre par un organisme indépendant agréé par l'INAO (Institut National des Appellations d'Origine).

TFRRFAI

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

Dans le Tableau 5 sont listés les signes de qualité (hors agriculture biologique). Ils concernent aussi bien la viticulture que l'élevage, les légumes ou encore l'ostréiculture.

Tableau 5 : Signe de qualité en Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne

(Source : II	VAO)	
Sign	e de	Libellé
qua	lité	Libelle
	IGP	Agneau du Limousin
	IGP	Agneau du Poitou-Charentes
AOC	AOP	Anjou
AOC	AOP	Anjou Villages
	IGP	Atlantique
AOC	AOP	Beurre Charentes-Poitou
AOC	AOP	BEURRE DES CHARENTES
AOC	AOP	BEURRE DES DEUX SEVRES
	IGP	Bœuf de Vendée
	IGP	Bœuf du Maine
	IGP	Brioche vendéenne
AOC	AOP	Cabernet d'Anjou
AOC	AOP	Chabichou du Poitou
	IGP	Chapon du Périgord
	IGP	Charentais
AOC	IG	Cognac ou Eau-de-vie de Cognac
AUC	9	ou Eau-de-vie des Charentes
AOC	AOP	Coteaux de Saumur
AOC	AOP	Crémant de Loire
AOC	AOP	Haut-Poitou
	IGP	Huîtres Marennes Oléron
	IGP	Jambon de Bayonne
AOC	AOP	Maine-Anjou

Signe de	qualité	Libellé
	IGP	Melon du Haut-Poitou
AOC	AOP	Noix du Périgord
	IGP	Oie d'Anjou
4.00	400	Pineau des Charentes ou
AUC	AUP	Pineau Charentais
AOC	AOP	Pomme de terre de l'Ile de Ré
	IGP	Porc de Vendée
	IGP	Porc du Limousin
	IGP	Porc du Sud-Ouest
	IGP	Poularde du Périgord
	IGP	Poulet du Périgord
	IGP	Rillettes de Tours
AOC	AOP	Rosé d'Anjou
AOC	AOP	Rosé de Loire
AOC	AOP	Sainte-Maure de Touraine
AOC	AOP	Saumur
	IGP	Val de Loire
	IGP	Veau du Limousin
	IGP	Volailles de Challans
	IGP	Volailles de Cholet
	IGP	Volailles de Vendée
	IGP	Volailles du Berry
	IGP	Volailles du Val de Sèvres
AOC AOC AOC	AOP AOP IGP IGP IGP IGP IGP AOP AOP AOP IGP IGP IGP IGP IGP IGP IGP I	Oie d'Anjou Pineau des Charentes ou Pineau Charentais Pomme de terre de l'Ile de F Porc de Vendée Porc du Limousin Porc du Sud-Ouest Poularde du Périgord Poulet du Périgord Rillettes de Tours Rosé d'Anjou Rosé de Loire Sainte-Maure de Touraine Saumur Val de Loire Veau du Limousin Volailles de Challans Volailles de Cholet Volailles du Berry

4 % de la SAU est engagée en agriculture biologique (certifiée ou en conversion, données Agence bio 2016). Par comparaison au niveau national, 5,7 % de la SAU est engagée.

La production agricole du territoire d'étude est tournée en partie vers les grandes cultures. Une activité où l'irrigation est importante sur maïs et où l'agriculture biologique et les circuits courts sont peu implantés.

I. 5.f. L'emploi agricole

L'agriculture représente 4 % des emplois (Figure 10) de l'ex-région Poitou-Charentes en 2016.

Emploi par grand secteur d'activité en 2016

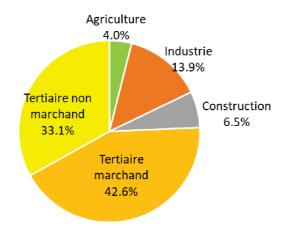


Figure 10 : L'emploi dans les départements de l'ex-région Poitou-Charentes en 2016

(Source: INSEE)

On note qu'en 10 ans, l'emploi agricole en UTA (Unité de Travail Annuel) a diminué de 23 % et occupe en 2010 l'équivalent de 36 407 personnes à temps plein (*Figure 11*).

La population familiale reste largement majoritaire dans l'exploitation (72 %). Cependant, la main-d'œuvre saisonnière non familiale occupe une part importante dans l'activité des exploitations (environ 10 %). Cette activité saisonnière s'explique par l'activité viticole sur le territoire, mais aussi la production de melon.

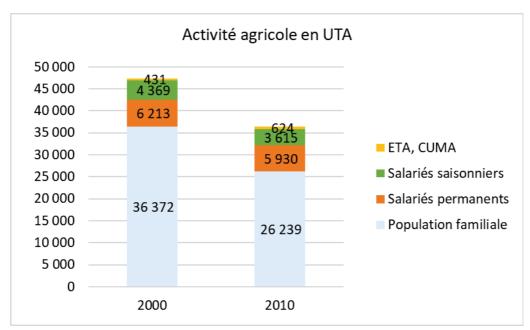


Figure 11: Nombre d'actifs agricoles en UTA en Poitou-Charentes

(Source : Agreste 2000 et 2010)

L'agriculture reste dans le cadre de la famille, puisque l'essentiel de l'activité est assuré par des actifs familiaux.

I. 5.g. Données économiques

D'après les chiffres clés du CIC Poitou-Charentes (panorama économique de 2013, d'après les données Agreste de 2010), 44 % des exploitations produisent sous signe officiel de qualité et 10 % des exploitations pratiquent la vente directe.

Toujours d'après les données Agreste de 2010, l'ex-région Poitou-Charentes était :

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

- La 1ère région caprine (31 % du cheptel national et 45 % des livraisons de lait à l'industrie de transformation)
- La 1ère région melonnière (25 % des surfaces nationales)
- Le 1er bassin ostréicole (Marennes-Oléron, 24 % de la production d'huîtres creuses) La 2ème région céréalière, oléagineuse (3 agriculteurs sur 4 cultivent des céréales ou des oléoprotéagineux) et tabacole
- La 3ème région cunicole (production de lapins, 1ère d'abattage), ovine (production de viande ovine, 2ème d'abattage)
- La 4ème région viticole (vignoble du Cognac, mondialement connu, 2ème région en volume de récolte)

Les produits végétaux représentent 65 % de la production contre 27 % pour les animaux. La production de vin représente un quart des comptes de l'ex-région et ceux des céréales 17 % (Tableau 6).

Tableau 6: Valeur de la production en 2016

(Source: DRAAF Nouvelle-Aquitaine)

Valeur de la production hors subve	Valeur de la production hors subventions directes sur les produits en 2016							
Unité : million d'Euros	Charente	Charente- Maritime	Deux- Sèvres	Vienne	Ex-région Poitou- Charentes	% de la production totale de l'ex- région Poitou- Charentes)		
Produits végétaux (bruts et transformés)	782,3	918,40	377,6	402,6	2 480,9	65 %		
dont céréales	117,6	213,5	137,4	171	639,5	17 %		
oléagineux	39,1	57,2	50,9	74,7	221,9	6 %		
fruits et légumes*	18,1	52,6	60,3	50,6	181,6	5 %		
vins	491,6	494,4	3,1	5,8	994,9	26 %		
Produits animaux (bruts et transformés)	142,5	112,2	605,5	182,6	1 042,8	27 %		
dont gros bovins et veaux	<i>57,2</i>	34,7	158,9	45	295,8	8 %		
porcins, ovins, caprins	29	5,3	72,3	48,4	155,0	4 %		
volailles et œufs	6,1	18,7	167,9	6,9	199,6	5 %		
laits et produits laitiers	44,7	45,5	182,6	74	346,8	9 %		
Production totale au prix de base (hors subventions)**	985,0	1 111,8	1 070,8	662,6	3 830,2	100 %		

Source : Agreste - Comptes de l'agriculture

<u>Circuits courts et l'agrotourisme (source CA Poitou-Charentes)</u>

En 2010, 3 041 exploitations ont commercialisé un produit en circuit court (vente directe au consommateur ou avec un intermédiaire) en Poitou-Charentes (dont 2 746 hors produits viticoles). En 2014, les Chambres d'Agriculture de Poitou-Charentes organisent 70 marchés de producteurs avec la participation de 552 producteurs.

Pour le développement de l'agritourisme le réseau Bienvenue à la ferme compte 268 adhérents et le Réseau Accueil Paysan 30 adhérents.

Le revenu global des agriculteurs est fortement dépendant des prix mondiaux des produits agricoles et des aléas climatiques.

^{*}Hors produits horticoles et pomme de terre

^{**} Production totale au prix de base = produits végétaux + produits animaux + services

II. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

II. 1. Zone vulnérable aux nitrates

La directive européenne du 12 décembre 1991 (dite directive nitrates) impose la lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Elle concerne l'azote toutes origines confondues (engrais chimiques, effluents d'élevage, effluents agroalimentaires, boues...) et toutes les eaux, quelles que soient leur origine et leur usage.

Des zones vulnérables ont ainsi été définies en France dans les secteurs où les eaux du robinet présentent une teneur en nitrates approchant ou dépassant les 50 mg/l et/ou ont tendance à l'eutrophisation (prolifération des algues). Une zone vulnérable est donc une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates menace à court terme la qualité des milieux aquatiques, et plus particulièrement l'alimentation en eau potable.

La délimitation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole a été faite dans le cadre du décret n° 93-1038 du 27 août 1993, (transposition en droit français de la Directive Nitrates n° 91/676/CEE), aujourd'hui abrogé et codifié dans le Code de l'environnement (art. R.211-75 à 79). Cette délimitation comprend au moins les zones où les teneurs en nitrates sont élevées ou en croissance, ainsi que celles dont les nitrates sont un facteur de maîtrise de l'eutrophisation des eaux saumâtres peu profondes.

Depuis le début de l'année 2010, la France s'est engagée dans une vaste réforme de son dispositif réglementaire « Nitrates ». Ce cinquième programme d'actions répond à un contentieux avec l'Union européenne pour mauvaise application de la directive Nitrates par la France.

Cette réforme (décret signé le 10 octobre 2011) remplace les programmes d'actions départementaux par un programme d'actions national, qui fixe le socle réglementaire national commun, applicable sur l'ensemble des zones vulnérables françaises, complété par des programmes d'actions régionaux qui précisent, de manière proportionnée et adaptée à chaque territoire, les renforcements des mesures des programmes d'actions nationaux et les actions supplémentaires nécessaires à l'atteinte des objectifs de reconquête et de préservation de la qualité des eaux vis-à-vis de la pollution par les nitrates.

Les grands principes sont les suivants :

- Délimitation de la zone vulnérable (ZV) dans les secteurs où les eaux superficielles ou souterraines ont une teneur en nitrates approchant ou dépassant le seuil de 50 mg/l en intégrant les bassins superficiels contribuant à l'eutrophisation des eaux côtières.
- Application d'un code de bonnes pratiques agricoles (arrêté ministériel du 22 novembre 1993), obligatoire pour les agriculteurs exploitants dans la zone vulnérable, et volontaire en dehors de ces zones.

La commune d'Abzac, et donc la zone d'étude, n'est pas classée en zone vulnérable.

II. 2. Plan Ecophyto 2

En agriculture conventionnelle, la protection des cultures contre les ravageurs, les maladies et les mauvaises herbes repose essentiellement sur l'usage de produits phytosanitaires.

Cette utilisation est encadrée par **l'arrêté du 12 septembre 2006**. Ce dernier définit notamment les conditions générales d'application (conditions météo lors du traitement, délai de réentrée sur la parcelle...), ainsi que les dispositions à prendre pour limiter les risques de pollutions ponctuelles à chacune des étapes suivantes : préparation de la bouillie, épandage des fonds de cuve, vidange des fonds de cuve, rinçage externe, traitement des effluents.

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

Un plan appelé Ecophyto 2018 a par ailleurs été mis en place en 2008 qui fait suite au Grenelle de l'environnement pour réduire de moitié l'usage des produits phytosanitaires en dix ans si possible, et limiter les risques sur la santé et l'environnement. Décliné en 105 mesures, le plan Ecophyto prévoit de retirer du marché des produits contenant les substances les plus préoccupantes, de diffuser auprès des agriculteurs les pratiques connues économes en phytosanitaires, de dynamiser la recherche sur les cultures économes en pesticides, de renforcer par la formation la compétence des utilisateurs, prescripteurs et distributeurs de produits, et de mettre en place un réseau de surveillance du territoire en temps réel pour mieux cibler les traitements.

Dans la continuité du plan Ecophyto 2018, le nouveau plan Ecophyto 2 prend en compte les nombreuses actions mises en œuvre lors de la première phase (2009-2014) et vise à réduire l'usage, les risques et les impacts des produits phytosanitaires par l'ensemble des acteurs (agricoles et non-agricoles). L'objectif est de réduire de 50 % à l'horizon 2025 le recours aux produits phytosanitaires avec un palier à 25 % en 2020. Contrairement à la première version, ce plan est copiloté par les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement.

II. 3. SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021

II. 3.a. Préambule

L'aire d'étude se situe dans le SDAGE du Bassin Loire-Bretagne.

Les articles L. 212-1 et L. 212-2 du Code de l'environnement confient aux comités de bassin l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), qui constituent l'un des instruments majeurs mis en œuvre en vue d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 a été adopté par le comité de bassin le 4 novembre 2015 et publié par arrêté préfectoral le 18 novembre 2015.

Celui-ci définit des orientations fondamentales et dispositions qui constituent les règles essentielles de gestion du bassin, que le SDAGE propose pour atteindre ses objectifs, liés à la mise en œuvre de la DCE. Une disposition est une traduction concrète des orientations qui induisent des obligations. Ces dispositions sont regroupées en 14 orientations fondamentales :

- 1. Repenser les aménagements de cours d'eau;
- 2. Réduire la pollution par les nitrates ;
- 3. Maîtriser la pollution par les pesticides ;
- 4. Réduire la pollution organique et bactériologique ;
- 5. Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses ;
- 6. Protéger la santé en protégeant la ressource en eau ;
- 7. Maîtriser les prélèvements d'eau;
- 8. Préserver les zones humides ;
- 9. Préserver la biodiversité aquatique ;
- 10. Préserver le littoral;
- 11. Préserver les têtes de bassin versant ;
- 12. Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques ;
- 13. Mettre en place des outils réglementaires et financiers ;
- 14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

Le SDAGE définit donc, pour une période de 6 ans, les grandes orientations et les dispositions pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il fixe les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin Loire-Bretagne à l'horizon 2021. Ses orientations et ses dispositions s'opposent aux décisions administratives dans le domaine de l'eau.

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

Les enjeux prioritaires pour atteindre l'objectif de bon état des eaux demeurent la restauration de milieux aquatiques et la réduction des pollutions de toutes origines. Le SDAGE 2016-2021 intègre aussi la nécessaire adaptation au changement climatique, car celui-ci aura des conséquences sur la quantité d'eau disponible, mais aussi la qualité des ressources en eau et le fonctionnement des milieux aquatiques.

III. ZOOM SUR LE CONTEXTE COMMUNAL

En 2010, la surface agricole utile occupait 51 % de la superficie de la commune d'Abzac. Une baisse de SAU en 2000 et 2010 est constatée, elle passe de 2 030 ha en 2000 à 1 687 ha en 2010 (Tableau 7). Les surfaces toujours en herbe représentaient 23 % des surfaces agricoles en 2000 et 35 % en 2010.

Tableau 7 : Surface agricole utilisée sur la commune d'Abzac

(Source : Agreste, recensements agricoles 2000 et 2010)

	SAU en 2 000 (ha)	SAU en 2010 (ha)	Évolution
Terres labourables	1567	1096	-30 %
Cultures permanentes	2	0	-100 %
Toujours en herbe	459	591	+29 %
ENSEMBLE	2 030	1 687	-17 %

III. 1. Typologie des exploitations

En 2010, 38 exploitations étaient présentes sur la commune contre 45 en 2000 (tableau 8). En 2010, la taille moyenne des exploitations était de 44 ha. En 2000, 91 % des exploitations avaient un statut individuel, en 2010 elles étaient 87 %.

Tableau 8 : Statut juridique des exploitations sur la commune d'Abzac

(Source : Agreste, recensements agricoles 2000 et 2010)

Caractéristiques	NOMBRE D'EXPLOITATIONS			
	2 000	2 010		
Exploitations individuelles	41	33		
GAEC	S	0		
EARL avec le chef d'exploitation	S	3		
EARL avec plusieurs coexploitants	S	S		
Autres	S	S		
TOUS STATUTS	45	38		

On constate un vieillissement des exploitants agricoles en 2000 et 2010. En 2000, 24 % des exploitants avaient moins de 40 ans contre 11 % en 2010. En 2010, 29 % des exploitants ont 60 ans et plus (Figure 12). La question de la reprise se pose pour ces derniers.

TERREAL Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

Age des chefs d'exploitations

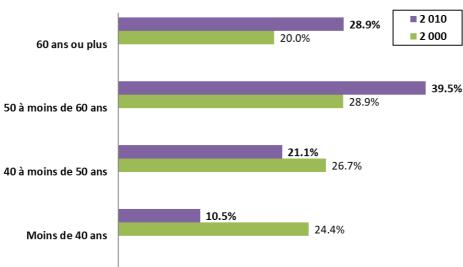


Figure 12 : Tranche d'âge des chefs d'exploitation sur la commune d'Abzac

(Source : Agreste, recensements agricoles 2000 et 2010)

La commune d'Abzac est située dans un paysage de bocage, propice à l'élevage. Les données du RGA (statistique agricole) permettent d'avoir une vision globale des grandes orientations agricoles (tableau 9). À l'échelle de la commune, les exploitations sont orientées principalement vers :

- Les ovins et autres herbivores,
- puis plus minoritairement, vers la grande culture,
- et les bovins viande.

Entre 2000 et 2010, on note une forte diminution en termes de surface et en nombre d'exploitations, notamment pour l'élevage ovins et autre herbivores (respectivement -26 et -18 %).

Tableau 9 : Orientations économiques de l'agriculture sur la commune d'Abzac

(s : donnée soumise au secret statistique. Source : Agreste, recensements agricoles 2000 et 2010).

	Caractéristiques		ploitations	Superfici	es (ha)
			2010	2000	2010
	Grandes cultures	3	7	112	53
Culture	Maraîchage et Horticulture	0	0	0	0
Culture	Viticulture	0	0	0	0
	Fruits et autres cultures permanentes	0	0	0	0
	Bovins lait	5	S	355	S
Élovogo	Bovins viande	3	3	33	301
Élevage	Ovins et autres herbivores	28	23	1 357	1 002
	Polyculture et polyélevage	6	S	72	S
	Toutes orientations	45	38	2030	1 687

III. 2. Types de cultures

III. 2.a. D'après le Recensement Général Agricole (RGA)

Dans une première approche, nous avons utilisé les données du RGA (statistique agricole) qui permettent d'avoir une vision globale des grandes orientations agricoles d'un secteur d'étude. Les données du RPG (déclarations PAC) amènent un complément d'information, notamment l'assolement précis sur le territoire.

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

Les données du *tableau 10* sont tirées du Recensement Général Agricole de 2000 et 2010, pour la commune d'Abzac.

Tableau 10: Cultures sur la commune d'Abzac

(s: donnée soumise au secret statistique. Source: Agreste, recensements agricoles 2000 et 2010).

	Caractéristiques	Superf	icies (ha)	Pourcentage (ha)		Evolution entre	
·		2 000	2 010	2 000	2 010	2000 et 2010	
	Céréales	174	182	8,6 %	10,8 %	5 %	
CEREALES	dont Blé tendre	20	44	1,0 %	2,6 %	120 %	
	dont Orge et escourgeon	42	32	2,1 %	1,9 %	-24 %	
MAIS	Maïs-grain et semence	29	20	1,4 %	1,2 %	-31 %	
MAIS	Maïs fourrage et ensilage	68	S	3,3 %	/	/	
	Oléagineux	S	0	/	0,0 %	/	
OLEAGINEUX	dont Colza	0	0	0,0 %	0,0 %	0 %	
	dont Tournesol	S	0	/	0,0 %	/	
PRAIRIES	Fourrages et superficie toujours en herbe	1 750	1 501	86,2 %	89,0 %	-14 %	
PRAIRIES	dont Superficie toujours en herbe (STH)	459	591	22,6 %	<i>35,0 %</i>	29 %	
	Jachères	39	2	1,9 %	0,1 %	-95 %	
	Pommes de terre et tubercules	0	0	0,0 %	0,0 %	0 %	
AUTRES	Légumes frais, fraises et melon	S	0	/	0,0 %	0 %	
AOTRES	Fleurs et plantes ornementales	0	0	0,0 %	0,0 %	0 %	
	Vignes	S	0	/	0,0 %	/	
	Vergers	0	0	0,0 %	0,0 %	0 %	
SAU	Superficie agricole utilisée	2 030	1 687	100 %	100 %	-17 %	

Globalement, la surface agricole utile a diminué de 17 % entre 2000 et 2010 passant de 2030 ha à 1687 ha. Les prairies occupaient 89 % du territoire en 2010. Une baisse de superficie de 14 % est observable entre 2000 et 2010.

Les cultures céréalières occupaient 11 % du territoire communal en 2010 (tableau 10). Les surfaces ont légèrement augmenté passant de 174 en 2000 à 182 ha en 2010.

III. 2.b. D'après le Registre Parcellaire Graphique (RPG)

Les données statistiques du Recensement Général Agricole permettent de se rendre compte des grandes tendances sur un territoire. Afin de compléter ce premier état des lieux global, nous avons analysé les données fournies par l'Agence de Service et de Paiement pour l'année 2016. Elles correspondent aux surfaces que les agriculteurs déclarent à la Politique Agricole Commune (PAC). Il est important de noter que ces données s'appuient sur les déclarations PAC des agriculteurs. L'ensemble des surfaces agricoles, notamment les vignes et vergers, n'y est pas obligatoirement déclaré, et donc n'apparaît pas dans les données analysées. La catégorie « divers » (nomenclature RPG) correspond, pour le territoire, à une autre utilisation (surface agricole temporairement non exploitée ou bande enherbée). Les autres céréales peuvent être du triticale, du sarrasin, de l'avoine ou encore un mélange de céréales. Sous la nomenclature « cultures industrielles » a été déclarée de la camomille.

La SAU déclarée en 2016 s'élève à 1995 ha. En 2016, l'assolement sur la commune d'Abzac était principalement de la prairie (tableau 11 et Carte 13). 15 % du territoire communal était couvert en 2016 par des céréales à paille. La culture de maïs et d'oléagineux était marginale sur le territoire en 2016.

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

Tableau 11 : Cultures majoritaires en 2016 sur la commune d'Abzac d'après le RPG

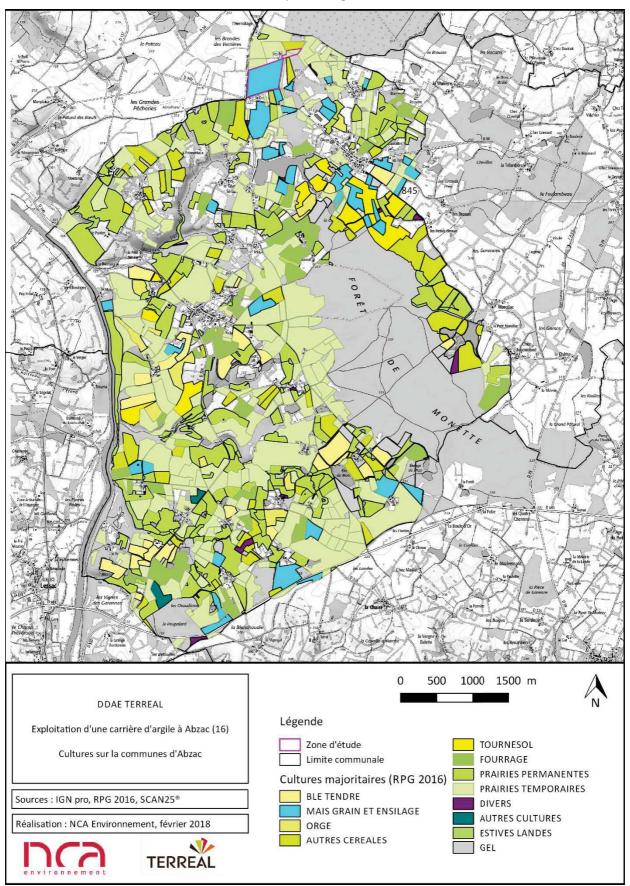
(Source : RPG, 2016)

		surface (ha)	% de l'assolement
PRAIRIES		1288,4	65 %
	dont prairies permanentes	815,1	
	dont prairies temporaires	473,3	
CEREALES A F	PAILLE	303,3	15 %
	dont blé tendre	95,2	
	dont orge	38,0	
	dont autres céréales	170,1	
AUTRES		198,0	10 %
	dont gel (surfaces gelées sans production)	35,1	
	dont fourrages	143,2	
	dont divers	12,8	
	dont estives landes	6,9	
MAIS (grain e	et ensilage)	130,3	7 %
OLEAGINEUX		68,0	3 %
	dont colza	0,0	<u> </u>
	dont tournesol	68,0	
CULTURES IN	DUSTRIELLES	7,4	0,4 %
	SURFACE TOTALE (ha)	1995.4	100 %

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16)

Étude préalable agricole



Carte 13 : Cultures majoritaires en 2016 sur la commune d'Abzac

(Source : Registre Parcellaire Graphique 2016)

III. 3. Élevage

Les données de statistiques agricoles permettent d'avoir une vision globale de l'activité d'élevage sur la commune d'Abzac. Il est ainsi possible de constater une légère diminution du cheptel qui est passé de 811 UGB en 2000 à 809 UGB en 2010. L'unité de gros bétail est une variable créée à partir de coefficients permettant de comparer les différents animaux et les additionner.

Sur la commune d'Abzac, des élevages bovins, caprins et ovins sont implantés, avec respectivement 8, 3 et 24 exploitations en 2010 (tableau 12).

Concernant l'élevage bovin, bien que le nombre d'exploitations diminue, l'effectif augmente. Plus en détail, on observe une déperdition de l'élevage laitier.

Tableau 12 : Élevage sur la commune d'Abzac

(s : donnée soumise au secret statistique. Source : Agreste, recensements agricoles 2000 et 2010).

			nbre itations	Nombre	e de têtes
		2 000	2 010	2 000	2 010
BOVINS	Vaches laitières (VL)	6	3	181	149
	Vaches allaitantes (VA)	6	6	214	258
	Total Vaches (VL+VA+autres)	11	8	395	407
	Bovins d'un an ou plus (BA)	9	7	233	204
	Bovins de moins d'un an (BMA)	10	7	131	233
	Total Bovin	11	8	759	844
CAPRINS	Chèvres	3	3	4	S
OVINS	Brebis nourrices	35	24	6 562	4 354
	Brebis laitières	0	0	0	0
PORCINS	Total porcins	S	0	S	0
	Truies reproductrices de 50 kg ou plus	S	0	S	0
VOLAILLES	Poulets de chairs et coqs	13	0	35	0

L'activité agricole est bien présente dans la zone d'étude et bénéficie d'une bonne représentativité. On note toutefois une diminution du nombre d'exploitations et de la surface agricole utile entre 2000 et 2010. Les exploitations de la commune d'Abzac sont orientées vers les grandes cultures, la polyculture et le polyélevage et les fruits et autres cultures permanentes.

III. 4. Appellations d'origine

Selon l'INAO, la commune d'Abzac fait partie du territoire de plusieurs AOC-AOP et IGP, comme détaillé dans le *Tableau 13*.

Tableau 13 : Signe de qualité sur la commune d'Abzac

(Source : INAO)

1000000					
Signe de qualité		Libellé			
	IGP	Agneau du Limousin			
	IGP	Agneau du Poitou-Charentes			
	IGP	Atlantique			
AOC	AOP	Beurre Charentes-Poitou			
AOC	AOP	Beurre des Charentes			
AOC	AOP	Beurre des Deux-Sèvres			

Signe de qualité	Libellé	
IGP	Charentais	
IGP	Jambon de Bayonne	
IGP	Porc du Limousin	
IGP	Porc du Sud-Ouest	
IGP	Veau du Limousin	

IV. FORCES/FAIBLESSES ET OPPORTUNITES/MENACES DE L'ECONOMIE AGRICOLE

Atouts	Faiblesses			
 L'agriculture représente 70 % de la superficie du territoire. Une activité agricole fortement liée à l'identité paysagère du département. Grande diversité des productions et des terroirs. Des productions végétales à fort rendement et à valeur ajoutée importante telles que le raisin et le melon. Place essentielle de l'irrigation dans l'économie agricole. 	 Une population active agricole en baisse constante. Une population agricole vieillissante. Les cultures irriguées occupent une place importante dans l'économie agricole. Les surfaces conduites en « conventionnel » restent très largement majoritaires. Le revenu global des agriculteurs est fortement dépendant des prix mondiaux des produits agricoles et des aléas climatiques. 			
Opportunités	Menaces			
 Faciliter la transmission des exploitations et l'installation de jeunes agriculteurs. Attractivité du territoire : développement de l'agro-tourisme. Présence de zones urbaines et de voies de communication : développement de circuits courts. Evolution de l'agriculture vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Aides conjoncturelles ou de crise pour soutenir ponctuellement une/plusieurs filière/s, notamment contre les aléas climatiques. 	 Une baisse du nombre d'exploitations orientées vers l'élevage et la production laitière. Augmentation des surfaces en grandes cultures au détriment des surfaces enherbées. Une baisse du nombre d'exploitations et un phénomène d'agrandissement (hausse de la taille moyenne des exploitations). Une perte constante de SAU. Changements climatiques : sécheresses, aléas, pathogènes Menaces sur la ressource en eau : qualité, quantité. 			

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

Chapitre 3: QUALIFIER ET QUANTIFIER LES EFFETS POSITIFS ET NEGATIFS DU PROJET SUR L'ECONOMIE AGRICOLE

I. METHODOLOGIE

I. 1. Enquêtes

Les exploitants concernés par le projet ont été contactés et rencontrés.

La liste des exploitants nous a été fournie par la société Terreal qui est également propriétaire des terrains. Dans un premier temps, l'ensemble des personnes identifiées a été contacté par téléphone afin de fixer un rendez-vous.

L'entretien fut réalisé sous la forme de questions fermées et/ou ouvertes.

Les questionnaires (consultables en annexe) et documents demandés furent préalablement envoyés par mail.

Les points suivants furent abordés :

- SAU totale de l'exploitation,
- Typologie de l'exploitation,
- Main d'œuvre,
- Parcelle en propriété ou en fermage,
- Assolement sur l'exploitation et sur les parcelles concernées,
- Présence d'élevage,
- Présence d'irrigation, de drainage, de cahier des charges particuliers ou engagements (MAE, plan d'épandage...),
- Présence de chemins ou d'accès aux parcelles,
- Éléments pour la détermination de la valeur agronomique des parcelles concernées (rendement, nature du sol...),
- Éléments économiques de l'exploitation (résultats économiques, éléments du bilan, les produits, les charges...),
- Projet identifié dans les 5 prochaines années.
- Incidence du projet sur l'exploitation.

Les entretiens eurent lieu en février 2018 (semaine 8).

Toutes les personnes contactées avaient eu connaissance au préalable du projet. Les entretiens ont été réalisés par NCA environnement sans la présence d'un représentant de la société Terreal. NCA environnement est une structure indépendante sans préjugé ni parti pris.

I. 2. Analyse du potentiel agronomique des parcelles

Pour apprécier le potentiel agronomique des parcelles, un levé terrain a été réalisé.

I. 2.a. Sondages pédologiques

Afin de déterminer les différentes caractéristiques des sols et d'établir les limites des différentes unités pédologiques, une campagne de sondages a été menée sur l'ensemble de la zone d'étude. La carte des sols de la Chambre d'Agriculture du Poitou-Charentes a été affinée avec la réalisation d'en moyenne 1 sondage par hectare.

La localisation des différents types de sols est étroitement liée aux facteurs situationnels. Nous nous sommes donc appuyés sur les données topographiques, géologiques et une analyse du paysage pour prospecter la couverture pédologique des parcelles concernées. L'aspect de la surface du sol, plus précisément de la charge en éléments grossiers et leurs natures peut également permettre de distinguer les types de sols.

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

La campagne pédologique a été réalisée en février 2018 (semaine 8). Les sondages ont été effectués à la tarière à main, jusqu'à 1,2 m de profondeur lorsque le terrain le permettait. En effet, dans le cas de sols riches en éléments grossiers, la prospection du profil de sol dans son intégralité est difficile.

Il est à noter que la description de certains caractères peut être difficile sur carottes, telles l'abondance de tâches ou d'éléments grossiers ou encore la transition entre les horizons. Il est difficile également de localiser et d'observer des suintements d'eau.

La nomination des sols est réalisée selon le référentiel pédologique de 2008.

Ci-dessous, la méthodologie est explicitée :

Texture

La dénomination de la texture a été réalisée selon le triangle du GEPPA (Groupe d'Etude pour les Problèmes de Pédologie Appliquée, *Figure 13*). Aucune analyse granulométrique n'est effectuée, il s'agit de perception tactile.

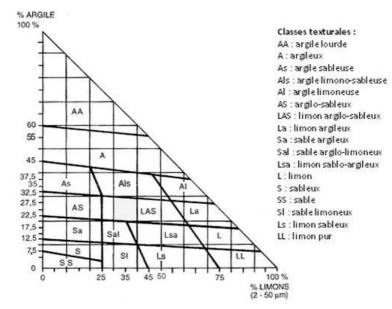


Figure 13: Triangle des textures GEPPA

Éléments grossiers

Le vocabulaire utilisé en fonction de la dimension des éléments grossiers est le suivant (RP, 2008) :

0,2-2cm: graviers
2-7, 5 cm: cailloux
7,5 à 20 cm: pierres
>20 cm: blocs

Forme d'humus

Le mot « humus » désigne la fraction de la matière organique du sol transformée par voie biologique et chimique. La qualification de la « forme d'humus » est réalisée en observant l'ensemble des horizons supérieurs du solum, riche en matières organiques, et dont la succession et l'organisation sont toutes sous la dépendance essentielle des activités biologiques.

I. 2.b. Analyses de sols

Afin de compléter l'expertise de terrain, 2 analyses ont été réalisées. Ces analyses ont été réparties selon l'homogénéité des sols rencontrés.

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

Les échantillons, prélevés dans le premier horizon (0-30 cm), ont été réalisés dans un rayon de 7,5 m autour du point de référence repéré par ses coordonnées Lambert, à raison de 16 prélèvements élémentaires pris au hasard dans le cercle ainsi déterminé. Le prélèvement est effectué de préférence en fin de culture et avant le labour précédant la mise en place de la suivante, avant apport de matières fertilisantes.

Les modalités d'exécution des prélèvements élémentaires et de constitution et conditionnement des échantillons sont conformes à la norme NF X31-100.

Pour chaque analyse, les paramètres suivants ont été étudiés selon les normes AFNOR en vigueur ou, à défaut, selon les modes opératoires du LCPC :

- pH eau selon la norme NF ISO 10390;
- Teneurs en CaCO₃ (total et actif), Azote total, Carbone, Matières Organiques, Rapport C/N;
- Teneurs en éléments échangeables : P₂O₅, K₂O, CaO, MgO, NaO;
- Capacité d'échange cationique et cations de saturation.

L'intégralité des analyses de sols est réalisée par le Laboratoire AUREA (La Rochelle), agréé par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et accrédité par le Cofrac (Comité français d'accréditation).

I. 2.c. Aptitude des sols – revalorisation

L'expertise de terrain couplée aux analyses en laboratoire permet d'évaluer les horizons pédologiques et de définir les aptitudes propres à chaque type de sol.

L'aptitude agricole des sols se base sur l'analyse de ses contraintes agronomiques. La méthode employée est celle des Chambres d'Agriculture, elle utilise l'étude des paramètres suivants :

- Texture : influence le travail du sol, la levée, l'implantation, l'enracinement et la rétention des éléments minéraux,
- Charge caillouteuse : handicape le travail du sol, la vitesse d'implantation du système racinaire et le volume de sol exploitable si elle est supérieure à 25 % du poids total de la terre dans le profil,
- Hydromorphie : traduit l'engorgement du sol qui retarde le développement et la colonisation des racines dans le sol,
- Profondeur exploitable par les racines : conditionne l'exploitation des réserves du sol (hydriques ou minérales),
- Réserve utile en eau : représente le degré de résistance des plantes à la sécheresse,
- Etat calcique et organique de la couche arable : propriétés indispensables, car horizon le plus impacté par l'agriculteur,
- Teneur en calcaire : joue sur la stabilité structurale, l'aération du sol, l'infiltration et la facilité de travail du sol.

Chaque paramètre possède une échelle de notation. L'addition de chaque note donne une note globale qui détermine la classe d'aptitude. Selon ces critères, les sols ont été classés suivant les aptitudes agricoles (Tableau 14).

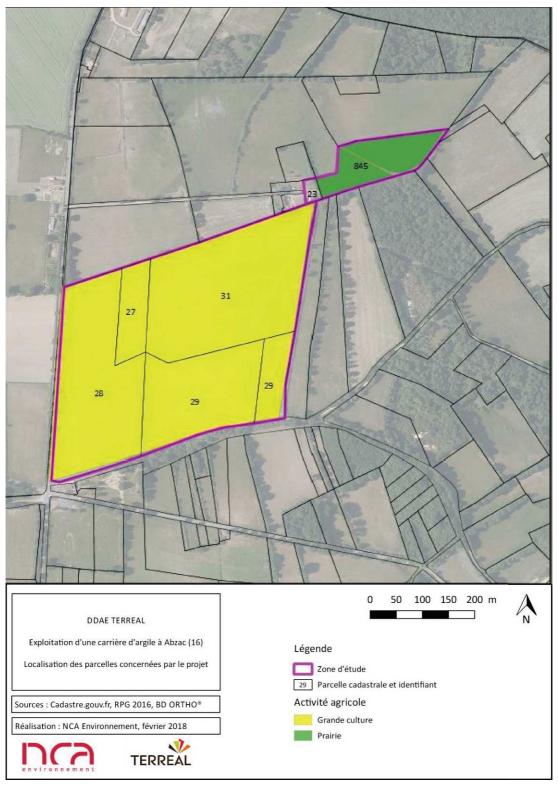
Tableau 14: Classe d'aptitude agricole

Sol à très bon potentiel	Sol à bon potentiel	Sol à potentiel moyen	Sol à potentiel limité	Sol à potentiel faible	Sol à potentiel très faible	Tourbes
Classe Ia	Classe IIa	Classe IIc	Classe IIIa	Classe IVa	Classe IVb	Classe IVc
Classe Ib	Classe IIb	Classe IId	Classe IIIb			

Cette méthode se base sur les aspects physiques du sol découlant de son observation pédologique, elle est donc complétée par les analyses chimiques effectuées en laboratoire.

II. PARCELLAIRE IMPACTE PAR LE PROJET

II. 1. Les parcelles concernées



Carte 14 : Localisation des parcelles cadastrales concernées par le projet de la carrière d'argile

TFRRFAI

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

Dans le Tableau 15 ci-après sont listés les exploitants, l'occupation des parcelles, ainsi que leurs surfaces.

Tableau 15: Identification des exploitants

Parcelle cadastrale	Exploitant	Occupation de la parcelle	SAU déclarée à la PAC	Surface cadastrale
Parcelles n°27 à 31 section A	A 86400 Blanzay	Culture annuelle (colza/blé/maïs)	17,25 ha	17,55 ha
Parcelle n°845	В		1,55 ha	4.50 -
(partielle) Section A	16500 Abzac	Prairie temporaire	déclarés à la PAC depuis 2015	1,59 ha

Ainsi, en 2018, 6 parcelles cadastrales sont concernées par une activité agricole, avec une SAU de 18,8 ha.

Aucune parcelle n'est équipée de réseau d'irrigation.

Dans la suite du rapport sont détaillés les éléments issus des entretiens réalisés.

II. 2. Occupation du sol

Les parcelles concernées se situent sur un plateau, dont l'altitude est comprise entre 216 et 224 m.

II. 2.a. Formations affleurantes

Localement, les sols de la zone d'étude appartiennent au pédo-paysage des plateaux du Seuil du Poitou, ce sont des sols développés sur les formations quaternaires (argiles à silex, limons des plateaux).

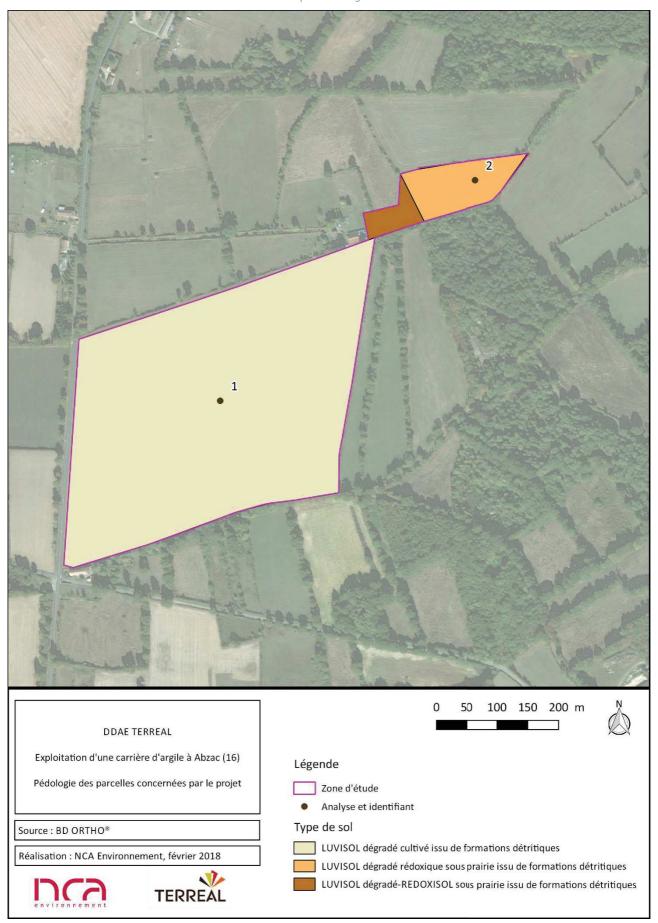
II. 2.b. Pédologie

12 sondages ont été réalisés sur l'ensemble de la zone d'étude, soit 1 sondage pour 1,5 hectares. Deux types de sol ont été mis en évidence, un LUVISOL et un LUVISOL-REDOXISOL. La carte des sols au 1/5 000 est présentée en Carte 15.

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16)

Étude préalable agricole



Carte 15 : Sols de la zone d'étude

TFRRFAI

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

II. 2. b. i. Description des sols

LUVISOL dégradé cultivé issu de formations détritiques

Ces sols sont issus de la formation détritique post-oligocènes de recouvrement à silex. Les LUVISOLS sont des sols caractérisés par le départ progressif de particules argileuses, de la surface (horizon éluvial) vers la profondeur (horizon illuvial).

Dans ce type de solum, on constate donc une différenciation au plan textural et structural. L'horizon enrichi (Bt) est plus argileux, moins perméable et plus coloré que l'horizon appauvri (horizon E).

Critère de reconnaissance :

En surface:

- Position topographique : plateau
- Sol cultivé
- Texture limoneuse argileuse
- Absence ou peu d'éléments grossiers en surface (en moyenne 5 %). Il s'agit de cailloux ou graviers siliceux (silex).
- Effervescence nulle

A la tarière :

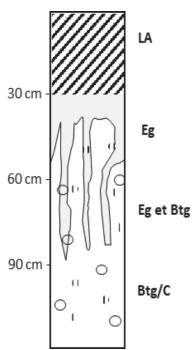
- Obstacle du fait des éléments grossiers dans le profil. Prospection difficile à partir de 60 cm de profondeur.
- Taches d'oxydation et de décoloration sous l'horizon élluvial
- Effervescence nulle sur tout le profil
- Enrichissement en argile en profondeur





Figure 14 : Illustrations de la parcelle sondée et d'une carotte de sol (crédit photographique : NCA, Février 2018).

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole



Horizon de surface LA

Humide

Limono-argileux

Brun gris

Pas d'effervescence à l'HCL

Horizon Eg

Limoneux

Marron clair

Pas d'effervescence à l'HCL

Horizon Eg et Btg

Transition diffuse avec l'horizon éluvial, présence de

« gloss (langues) »

Gris/rouille

Argileux

De 5 à 15% d'éléments grossiers (silex) vers 60 cm

Pas d'effervescence à l'HCL

Tâches d'oxydation nombreuses

Horizon Btg/C

Roux/gris

Argileux

5 à 15% d'éléments grossiers (silex)

Pas d'effervescence à l'HCL

Tâches d'oxydation nombreuses

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

LUVISOL dégradé rédoxique sous prairie issu de formations détritiques

Ces sols sont issus de la formation détritique post-oligocènes de recouvrement à silex. Les LUVISOLS sont des sols caractérisés par le départ progressif de particules argileuses, de la surface (horizon éluvial) vers la profondeur (horizon illuvial).

Dans ce type de solum, on constate donc une différenciation au plan textural et structural. L'horizon enrichi (Bt) est plus argileux, moins perméable et plus coloré que l'horizon appauvri (horizon E).

Critère de reconnaissance :

En surface:

- Position topographique : plateau
- Sol sous prairie
- Texture limoneuse argileuse
- Effervescence nulle

A la tarière :

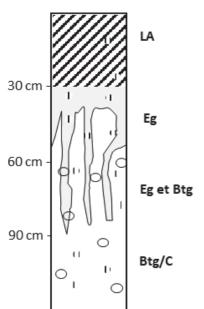
- Obstacle du fait des éléments grossiers dans le profil. Prospection difficile à partir de 60 cm de profondeur.
- Taches d'oxydation et de décoloration sous l'horizon de surface
- Effervescence nulle sur tout le profil
- Enrichissement en argile en profondeur





Figure 15 : Illustrations de la parcelle sondée et d'une carotte de sol (crédit photographique : NCA, Février 2018)

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole



Horizon de surface LA ou A

Humide

Limono-argileux

Brun gris

Pas d'effervescence à l'HCL Légères tâches d'oxydation

Horizon Eg Limoneux marron clair

Pas d'effervescence à l'HCL

Tâches d'oxydation peu nombreuses

Horizon Eg et Btg

Transition diffuse avec l'horizon éluvial, présence de

« gloss (langues) »

Gris/rouille

Argileux

20% d'éléments grossiers (silex) à 60 cm (prospection difficile à

la tarière)

Pas d'effervescence à l'HCL

Tâches d'oxydation nombreuses

Horizon Btg/C

Roux/gris

Argileux

5 à 15% d'éléments grossiers (silex)

Pas d'effervescence à l'HCL

Tâches d'oxydation nombreuses

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

LUVISOL dégradé-REDOXISOL sous prairie issu de formations détritiques

Ces sols sont semblables aux précédents à l'exception des traces d'hydromorphie. En effet, la présence de traces d'hydromorphie dès la surface, et s'intensifiant en profondeur entraine un rattachement double aux LUVISOLS dégradés-REDOXISOLS.

Critère de reconnaissance :

En surface:

- Position topographique : plateau
- Sol sous prairie
- Texture limoneuse argileuse
- Effervescence nulle

A la tarière :

- Obstacle du fait des éléments grossiers dans le profil. Prospection difficile à partir de 60 cm de profondeur.
- Taches d'oxydation et de décoloration dès l'horizon de surface
- Effervescence nulle sur tout le profil
- Enrichissement en argile en profondeur

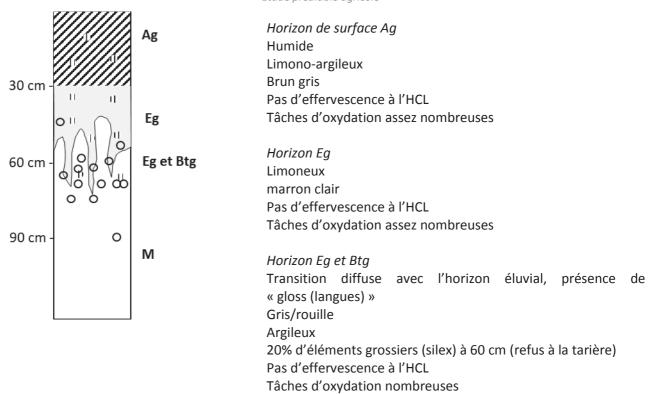




Figure 16 : Illustrations de la parcelle sondée et d'une carotte de sol

(crédit photographique : NCA, Février 2018)

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole



II. 2.c. Occupation des parcelles au cours des 5 dernières années

Au cours des cinq dernières années, les parcelles n°27 à 31 section A sont conduites en agriculture conventionnelle, en grandes cultures sèches (blé, colza, maïs).

La parcelle n° 845 (partielle) section A est en prairie. Elle est déclarée à la PAC depuis 2016.

II. 2. c. i. Parcelles n°27 à 31 Section A

La surface agricole utile dans la zone d'étude exploitée par A s'élève à 17,25 ha.

Ces parcelles sont travaillées en labour ou en semis direct après déchaumage. L'exploitant alterne entre la culture du blé du colza et du maïs en agriculture conventionnelle (*Tableau 16*). Le maïs n'est pas irrigué. En l'absence de concrétisation du projet, les parcelles continueraient à être cultivées.

Tableau 16 : Assolement sur les parcelles 27 à 31 concernées par le projet

Campagne	Culture	Superficie concernée	Superficie irriguée	Rendements	Particularités (AB, MAEC, PE,)
2017/2018	Colza	17.25 ha	0 ha	/	Non
2016/2017	Blé tendre d'hiver	17.25 ha	0 ha	70 q/ha	Non
2015/2016	Maïs	17.25 ha	0 ha	19 q/ha	Non
2014/2015	Blé tendre d'hiver	17.25 ha	0 ha	70 q/ha	Non
2013/2014	Maïs	17.25 ha	0 ha	96 q/ha	Non
2012/2013	Maïs	17.25 ha	0 ha	60 q/ha	Non

II. 2. c. ii. Parcelle n°845 (partielle) Section A

La surface agricole utile dans la zone d'étude exploitée par B s'élève à 1,55 ha.

La prairie n'est pas fauchée (*Tableau 17*). L'exploitante l'utilise à titre gracieux. Elle y fait pâturer parfois ses chevaux (à titre privé).

En l'absence de concrétisation du projet, la parcelle resterait en prairie.

Tableau 17 : Assolement sur les parcelles 44 à 46 concernées par le projet

Campagne	Culture	Superficie concernée	Superficie irriguée	Rendements moyens	Particularités (AB, MAEC, PE)
		concernee	irriguee	illoyelis	
2017/2018	Prairie	1,55 ha	0 ha	/	MAEC système
2016/2017	Prairie	1,55 ha	0 ha	/	MAEC système
2015/2016	Prairie	1,55 ha	0 ha	/	MAEC système
2014/2015	Prairie	1,55 ha	0 ha	/	Non déclarée à la
					PAC
2013/2014	Prairie	1,55 ha	0 ha	/	Non déclarée à la
					PAC
2012/2013	Prairie	1,55 ha	0 ha	/	Non déclarée à la
					PAC

II. 2.d. Analyses des potentialités agronomiques des parcelles

II. 2. d. i. Analyses de sols

Localisation des prélèvements

2 prélèvements ont été réalisés (Tableau 18 et Carte 15). Les analyses sont annexées au présent rapport.

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

Tableau 18: Localisation des analyses

N° de l'analyse Référence cadastrale		Type de parcelle	
1 Parcelles n°27 à 31 section A		Grande culture	
Parcelle n°845 (partielle) Section A		Prairie	

II. 2. d. ii. Paramètres

Texture des sols

La texture des sols dépend des proportions relatives des éléments le constituant. Elle commande les caractéristiques physiques du sol et notamment son comportement vis-à-vis de l'eau et de l'air (porosité, réserve utile...).

La texture de surface est limono-argileuse. Les teneurs en argile augmentent avec la profondeur.

Nous avons calculé la RFU (réserve facilement utilisable) en utilisant les outils développés par la Chambre d'Agriculture de l'Aisne en utilisant la méthode des textures.

Une épaisseur moyenne a été prise pour chaque type de sol.

Ces sols offrent ainsi des capacités de rétention d'eau variables en fonction de leur profondeur, et donc une bonne réserve facilement utilisable. Cette réserve utile correspond à l'eau potentiellement assimilable par les plantes : c'est la quantité d'eau absorbable par le sol et restituable aux végétaux.

Tableau 19: RFU de l'AEI

Parcelle	RFU	
Parcelles n°27 à 31 section A	Entre 175 et 200 mm	
Parcelle n°845 (partielle) Section A	Entre 150 et 174 mm	

Structure des sols

Un excès de sodium entraîne un risque de dégradation de la structure du sol, particulièrement visible en surface par une aggravation de la battance. En cas de forte teneur, la croissance des végétaux est fortement perturbée et le pH du sol s'élève significativement.

Les deux sols analysés montrent des teneurs en sodium satisfaisantes, le ratio Na/CEC est inférieur à 2. Cependant, du fait de la texture à dominante limoneuse, il y a un risque de tassement.

État humique des sols

La fertilité globale d'un sol dépend entre autres de sa quantité en matières organiques et de l'activité biologique.

La minéralisation de la matière organique est un processus fondamental, car il aboutit à sa transformation en éléments simples, les seuls qui soient assimilables par les plantes.

Le taux de matière organique (MO) est un paramètre de base permettant le suivi de la fertilité de la parcelle et le raisonnement des apports. Le taux de MO d'un sol est calculé à partir de la mesure du carbone organique total d'un échantillon; par convention: Taux de Matières Organiques = Carbone organique total x 1,72.

Plusieurs analyses complémentaires permettent de qualifier les matières organiques du sol. Les plus communes sont la teneur en azote total et le rapport carbone organique/azote total dénommé rapport C/N.

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16)

Étude préalable agricole

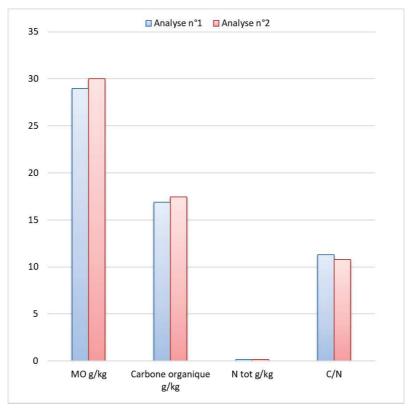


Figure 17: Complexe humique

La quantité de matière organique est élevée pour les deux analyses (Figure 17).

Le rapport C/N est un indicateur de l'activité biologique des sols et renseigne sur le degré d'évolution de la matière organique, l'activité biologique, mais aussi le potentiel de fourniture d'azote par le sol (minéralisation). Par exemple, plus le rapport C/N est élevé (>12), plus l'activité biologique est réduite et la minéralisation rencontre des difficultés, ceci pouvant traduire une acidité excessive, des conditions d'anaérobie. Pour les horizons de surface étudiés, la vitesse décomposition de la matière organique est satisfaisante.

Une bonne activité biologique est un préalable nécessaire à une bonne fertilité générale. La mesure de la matière organique (MO) est quantitative, mais ne rend pas compte de l'activité de cette dernière. Le potentiel biologique (ou indice d'activité biologique) apporte un éclairage sur ce point, et rend compte des conditions de vie des microorganismes, ainsi que de l'importance potentielle des minéralisations réalisées dans l'horizon de sol.

Tableau 20 : Potentiel biologique des échantillons de sol

		Analyse n°1		Analyse n°2
Sol	LUVISOL dégradé cultivé issu de formations		LUVISOL dégradé rédoxique sous prairie issu de	
301	détritiques			formations détritiques
Potentiel biologique	96 Faible		93	Faible

Le potentiel biologique des sols est faible.

Statut acido-basique

Vis-à-vis de la disponibilité de l'ensemble des éléments minéraux, un pH_{eau} optimal est compris entre 6 et 6.5.

Quand le pH du sol devient inférieur à 5,5, l'apparition de toxicité aluminique est susceptible de se manifester. Cet excès d'acidité entraîne l'apparition de l'aluminium dans la solution de sol, avec un effet

négatif sur la croissance des plantes avec pour premier symptôme, la réduction de la croissance racinaire. La disponibilité du phosphore dans le sol est plus faible pour un pH_{eau} inférieur à 5,5 et supérieur à 7, et la plus élevée pour un pH_{eau} voisin de 6. Dans la plante, le phosphore est un constituant des acides nucléiques, il intervient dans toutes les réactions mettant en jeu de l'énergie, dont la photosynthèse.

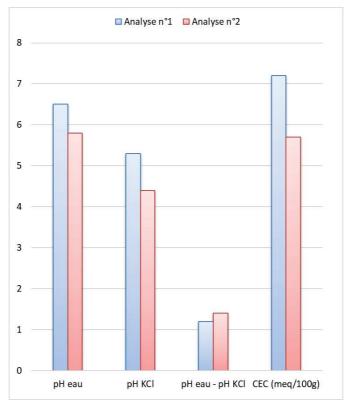


Figure 18: Statut acido-basique

Les deux sols analysés ont un pH variable allant de légèrement acide à acide en surface, compris entre 5,8 et 6,5. Le pH KCl est quant à lui faible pour les deux analyses. La différence entre les deux pH caractérise le potentiel d'acidification du sol, elle est supérieure à 1 pour les deux échantillons, ce qui indique un potentiel d'acidification important (Figure 18).

La capacité d'échange cationique (CEC) est la quantité de cations qu'un sol peut retenir sur son complexe absorbant.

Elle permet d'appréhender la « taille » du réservoir en éléments nutritifs, soit en quelque sorte le « gardemanger » du sol. Elle est faible pour l'ensemble des échantillons, entre 5,7 et 7,2 (cmol/kg). Ces valeurs indiquent un faible réservoir du sol, facilement saturable, c'est-à-dire que le sol ne peut pas emmagasiner de grandes réserves en éléments nutritifs.

Le rapport S/SES (où S = somme des cations échangeables) correspond au taux de remplissage du « gardemanger » du sol. D'après les analyses, il n'est pas saturé, avec respectivement un taux de saturation de 95,2 et 63,7 %. Le sol cultivé en prairie, particulièrement, ne possède pas de grandes réserves en éléments nutritifs.

Milieu nutritif

La charge en éléments majeurs assimilables ou échangeables permet de mettre au point une stratégie de fertilisation. Une teneur élevée pour un élément ne demande pas d'amendement supplémentaire. Une impasse est possible pour des cultures non exigeantes si la charge est normale. Une fertilisation est nécessaire afin d'enrichir le sol présentant une charge faible pour l'élément concerné.

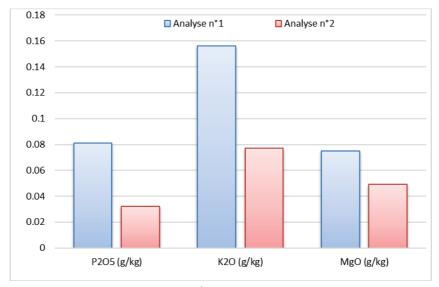


Figure 19 : Éléments fertilisants

Les analyses indiquent des teneurs en éléments fertilisants correctes pour l'analyse 1, excepté en phosphore. Pour l'analyse 2, les teneurs en éléments fertilisants sont faibles.

II. 2. d. iii. Potentiel agronomique

Sur la zone, la couverture pédologique est relativement homogène. Le potentiel agronomique des sols étudiés sur ce site est bon à moyen (Tableau 21 et Carte 16).

Tableau 21 : Aptitude agronomique des échantillons de sol

N° d'analyse	Type de sol		d'aptitude
Analyse n°1	LUVISOL dégradé cultivé issu de formations détritiques	Пb	Sol à bon potentiel
Analyse n°2	LUVISOL dégradé sous prairie issu de formations détritiques	III a	Sol à potentiel moyen

Les sols de la zone d'étude ont un potentiel agronomique bon à moyen.

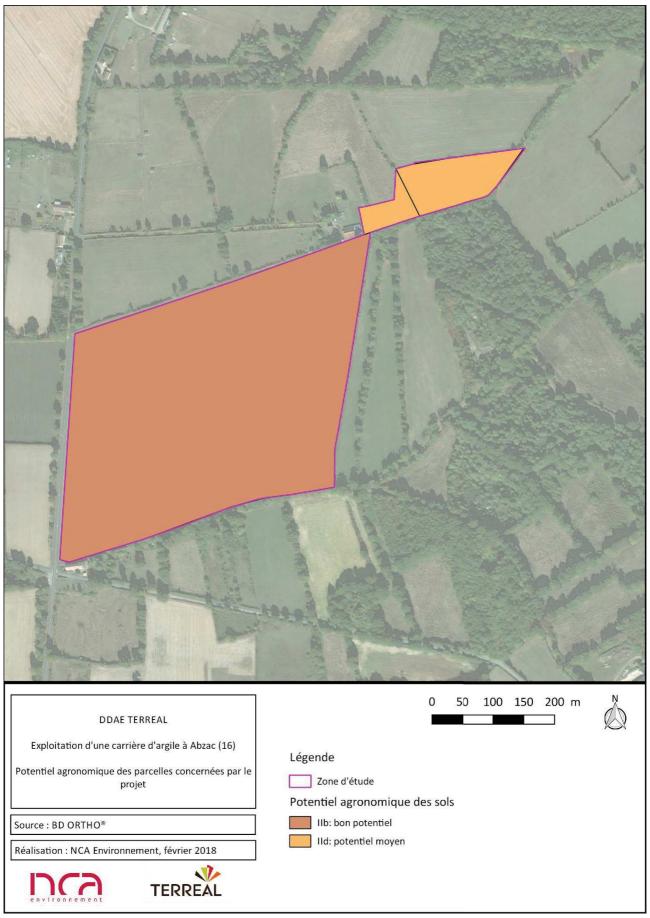
Plus en détail, les analyses chimiques font ressortir les éléments suivants :

- Réserve facilement utilisable bonne ;
- Potentiel biologique faible ;
- Potentiel d'acidification important ;
- Fractionnement des apports indispensable (fixation des éléments nutritifs limitée dans ces sols).

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16)

Étude préalable agricole



Carte 16: Potentiel agronomique des sols

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

II. 2. d. iv. Contraintes et atouts

Les sols sont moyennement profonds et issus des formations détritiques (argiles à silex en profondeur). Leur texture est à dominante limoneuse en surface, avec dans le profil la présence de silex. Ils ont de bonne réserve utile. Ces sols sont naturellement acides ; ainsi un entretien calcique est conseillé afin d'obtenir un pH entre 7 et 7,5. Des engorgements temporaires en période d'excédent hydrique peuvent empêcher le passage des engins le travail du sol et les soins apportés aux cultures à certaines périodes de l'année, notamment en hiver. Les teneurs en éléments fertilisants sont faibles sur la parcelle en prairie.

Les sols de la zone ont un potentiel agronomique bon à moyen. Ce résultat est cohérent avec les rendements obtenus en blé, autour de 70-75 quintaux/ha. Pour comparaison la moyenne nationale de 2012-2016 est de 70,9 q/ha. Dans les régions où le contexte pédoclimatique est favorable à cette culture (lle de France et Nord de la Seine), les rendements dépassent les 80 voire 90 q/ha.

II. 2.e. Particularités du parcellaire

Parcelles cadastrales n°27 à 31 Section A

Les parcelles cultivées sont en prêt à usage à titre gracieux.

Pour les parcelles cultivées en grandes cultures, il s'agit de cultures sèches, conduites en agriculture conventionnelle. Il n'y a pas de réseau d'irrigation. Elles ne sont pas intégrées à un plan d'épandage (effluents d'élevage ou boues de stations d'épuration). Elles ne sont pas pâturées.

Les productions ne sont pas certifiées, il n'y a pas de démarche qualité.

Les surfaces de la zone d'étude ne sont pas contractualisées en MAEC. Pour rappel, ces mesures agroenvironnementales et climatiques sont destinées à promouvoir des pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement.

Il n'y a pas de cultures sous contrat sur ces parcelles.

Parcelle n°845 (partielle) Section A

La parcelle est en prêt à usage à titre gracieux. Elle est en prairie et n'a été déclarée à la PAC qu'à partir de 2015. Il n'y a pas de réseau d'irrigation et elle n'est pas intégrée à un plan d'épandage. Il n'y a aucune production sur cette parcelle.

Jusqu'en 2020, l'exploitation a souscrit à une MAEC système. Il s'agit d'une MAEC système polycultureélevage avec un maintien des surfaces en prairies (PC_BOCA_SPM1). Cet engagement concerne l'intégralité des surfaces de l'exploitation. L'exploitant s'engage au maintien de 65 % d'herbe par rapport à la SAU à l'engagement et pendant les 5 ans. Aujourd'hui 88 % de la SAU est en prairie. Sans la parcelle de la zone d'étude, la SAU en prairie reste supérieure à 80 %.

III. IDENTIFICATION DES EXPLOITATIONS AMONT/AVAL SITUEES DANS L'EMPRISE DU PROJET

En 2018, la SAU de la zone d'étude s'élevait à 18,8 ha.

III. 1. Caractérisation des exploitations impactées

III. 1.a. Exploitant des parcelles 27 à 31 section A

III. 1. a. i. Renseignements généraux

L'exploitation A est gérée par deux co-exploitants (A1 et A2). Ils n'ont qu'un seul site d'exploitation, localisé à Blanzay (86). Un des exploitants travaille à temps plein sur l'exploitation et l'autre ponctuellement (moins d'un quart temps). Ce dernier doit reprendre à plein temps et seul l'exploitation dans un avenir proche. L'exploitation est tournée vers la grande culture.

L'exploitant nous a indiqué l'éloignement des parcelles vis-à-vis du siège de l'exploitation, il se situe à 38 km de la zone concernée par le projet. Cela impacte la conduite culturale. Par ailleurs, les exploitants ont vendu toutes les parcelles éloignées, situées en Charente, à Terreal. Celles-ci sont exploitées actuellement en prêt à usage à titre gracieux. Les exploitants profitent du projet de la carrière d'argile pour vendre leurs parcelles éloignées du siège d'exploitation et ainsi restructurer le parcellaire. Un projet de reprise de terres à proximité de Blanzay est prévu.

III. 1. a. ii. Données sociologiques

Mr A1 possède un BEPA, brevet d'études professionnelles agricoles, soit un diplôme de niveau V (deux ans d'études après la troisième). Il est âgé de 52 ans. Il nous a indiqué que Mr A2, son associé, reprendrait l'exploitation par la suite.

Mr A2 est un trentenaire possédant un BAC professionnel agricole. Mr A2 est en CDI dans une autre exploitation.

L'exploitation n'a pas d'activité complémentaire, telle que la vente à la ferme, la tenue de gîtes, de l'épicerie ou de la location.

III. 1. a. iii. Démarche qualité/environnementale

Il a été demandé à l'exploitant s'il était engagé dans une démarche qualité quelle qu'elle soit, telle que l'agriculture biologique, ou une production en appellation. L'exploitation n'est pas dans une démarche qualité.

De plus, il n'a pas souscrit à des MAEC (Mesure Agro-Environnementale et Climatique).

III. 1. a. iv. Surface Agricole Utile de l'exploitation

La SAU totale de l'exploitation est de 163 ha. 56 hectares sont en faire valoir indirect depuis la vente des parcelles en 2016 soit 34 % de la SAU.

La rotation principale sur l'exploitation est blé/colza/orge. Du maïs est parfois introduit dans la rotation.

Les parcelles de la zone d'étude correspondent à 11 % de la SAU de l'exploitation.

L'historique des assolements est détaillé dans le tableau 22.

Tableau 22 : Assolement de l'exploitation au cours des 5 dernières campagnes culturales

Campagne	Culture	Superficie concernée	Superficie irriguée	Rendements moyens (q/ha)
	avoine d'hiver	15 ha	0 ha	60
	colza	46 ha	0 ha	35
	blé tendre d'hiver	45 ha	0 ha	70
2017/2018	orge de printemps	13 ha	0 ha	60
	pois de printemps	13 ha	0 ha	45
	triticale	23 ha	0 ha	50
	orge d'hiver	6 ha	0 ha	65
	blé tendre d'hiver	64 ha	0 ha	70
	orge d'hiver	5 ha	0 ha	60/65
	triticale	12 ha	0 ha	50
2016/2017	colza	32 ha	0 ha	40
	orge printemps	13 ha	0 ha	60
	pois de printemps	11 ha	0 ha	45
	avoine d'hiver	23 ha	0 ha	60
	blé dur d'hiver	6 ha	0 ha	45
	blé tendre d'hiver	43 ha	0 ha	70
	colza	31 ha	0 ha	43
	maïs	17 ha	0 ha	19
2015/2016	orge d'hiver	7 ha	0 ha	65
	orge de printemps	5 ha	0 ha	60
	pois d'hiver	14 ha	0 ha	6
	tournesol	38 ha	0 ha	20/25
	orge printemps	1 ha	0 ha	60
	orge d'hiver	11 ha	0 ha	60/65
	blé tendre d'hiver	44 ha	0 ha	70
	avoine de printemps	0 ha	0 ha	60
	pois de printemps	15 ha	0 ha	45
2014/2015	colza	29 ha	0 ha	35/40
	triticale	1 ha	0 ha	50
	blé dur d'hiver	4 ha	0 ha	45
	maïs	42 ha	0 ha	80
	millet	16 ha	0 ha	non communiqué
	blé tendre d'hiver	42 ha	0 ha	70
	maïs	50 ha	0 ha	96
	avoine de printemps	1 ha	0 ha	60
2013/2014	orge d'hiver	18 ha	0 ha	60/65
	colza	37 ha	0 ha	35/40
	triticale	13 ha	0 ha	50
	blé tendre d'hiver	57 ha	0 ha	70
	maïs	57 ha	0 ha	60
2042/2042	avoine de printemps	12 ha	0 ha	60
2012/2013	orge printemps	12 ha	0 ha	60
	orge d'hiver	12 ha	0 ha	60/65
	colza	11 ha	0 ha	35/40

III. 1. a. v. Focus sur les parcelles de la zone d'étude

Ces parcelles sont semées après labour ou après un simple déchaumage. L'exploitant alterne entre la culture du blé, du colza et du maïs en agriculture conventionnelle et sans irrigation (Tableau 16). En l'absence de concrétisation du projet, les parcelles continueraient à être cultivées.

TFRRFAI

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

III. 1. a. i. Profil de l'exploitation

Principales évolutions de l'exploitation depuis 10 ans

Mr A2 a intégré l'exploitation en 2017 afin de la reprendre dans un futur proche. Depuis la vente des parcelles en Charente, l'exploitation peut continuer à exploiter les parcelles par l'intermédiaire d'un prêt d'usage c'està-dire à titre gracieux contractualisé avec la société TERREAL. Sur la zone d'étude, l'usage est possible jusqu'à l'ouverture de la carrière. Pour les 38 hectares restants, la durée minimale est de 3 ans.

Projets à court et moyen terme

Dans l'optique de transmettre un outil le plus rationnel possible à Mr A2, Mr A1 souhaite avoir l'ensemble de son parcellaire à proximité du siège d'exploitation, pour cela, une reprise de terres à proximité de Blanzay est prévue.

L'exploitant a également le projet de mieux gérer les parcelles situées à proximité du siège d'exploitation (celles localisées dans la Vienne) via un programme d'agriculture de précision (Be happy). Il s'agit d'un investissement sur 5 années avec un accompagnement par la coopérative Océalia.

La plupart des parcelles agricoles étant hétérogènes par nature, l'agriculture de précision consiste à moduler les interventions culturales et les doses d'intrants en fonction des zones d'hétérogénéité diagnostiquées.

Fournisseurs/Organismes acheteurs

L'exploitation travaille avec la coopérative Océalia dont le siège social est situé à Cognac.

Les coûts donnés sont moyens. Les charges sont fluctuantes d'une année sur l'autre du fait des conditions climatiques, des cours et de l'assolement.

Tableau 23 : Fournisseur de A

Produits	Organisme	Adresse	Coût campagne
Semence		Zone d'Activités	Environ 100 €/ha
Engrais	Océalia	Monplaisir Sud	Environ 250 €/ha
Droduits phytosapitaires		51 Rue Pierre Loti	Environ 1506/ha
Produits phytosanitaires		16100 COGNAC	Environ 150€/ha

Tableau 24: Organismes acheteurs de A

Produits	Organisme	Adresse	Volume moyen	Achat campagne 2016
Blé/Orge		Zone d'Activités	70 q/ha	Environ 900 €/ha
Colza	Océalia	Monplaisir Sud 51 Rue Pierre Loti	35 q/ha	Environ 1000/1200 €/ha
Maïs		16100 COGNAC	60 q/ha	Environ 700/800 €/ha

Santé économique de l'exploitation selon le gérant

Il s'agit d'une interrogation avec réponse fermée, posée à l'exploitant dans le questionnaire préalable à l'entretien :

- plutôt performante,
- ou situation intermédiaire,
- ou situation difficile,
- ou situation critique.

Mr A1 a répondu « situation difficile » concernant la santé économique de son exploitation, du fait de la fluctuation des cours mondiaux.

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

Incidence du projet sur l'exploitation selon le gérant

Les parcelles éloignées du site d'exploitation ont été rachetées. C'est une opportunité pour avoir un parcellaire plus cohérent et diminuer les temps de trajet. Exploiter des parcelles à plus de 30 km du site est contraignant en termes d'organisation, temps de transport....

L'exploitant est favorable au projet et indique qu'économiquement et logistiquement l'incidence est positive.

III. 1.b. Exploitant de la parcelle n°845 Section A

III. 1. b. i. Renseignements généraux

L'exploitation B est gérée par une personne. Elle travaille en temps partiel (quart temps). Le seul site d'exploitation est situé à Abzac. L'exploitation est en Entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL).

Le siège de l'exploitation se situe à moins d'un kilomètre de la parcelle concernée par le projet.

L'exploitation est orientée vers l'élevage porcin de la race cul noir Limousin.

III. 1. b. ii. Données sociologiques

Mme B possède un diplôme d'ingénieur agronome. Aujourd'hui, son temps de travail se partage entre les l'exploitation agricole et la direction d'une coopérative à 2 h 30 de son domicile.

Elle est âgée de 56 ans. Elle nous a indiqué qu'il n'y a pas de projet de reprise, mais plutôt un souhait de vendre l'exploitation dans un futur proche. Il lui est difficile aujourd'hui de travailler loin de l'exploitation et de gérer celle-ci. De plus, économiquement, il ne lui est pas possible de vivre avec les seuls revenus générés par l'exploitation.

III. 1. b. iii. Démarche qualité/environnementale

L'exploitant travaille selon le cahier des charges utilisé en agriculture biologique par conviction, mais n'a fait de demande de certification. Des engagements MAEC ont été souscrits sur l'ensemble des parcelles de l'exploitation.

La mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) PC_BOCA_SPM1 a été souscrite. Il s'agit d'une MAEC système polyculture-élevage avec un maintien des surfaces en prairies. Cet engagement concerne l'intégralité des surfaces de l'exploitation. L'exploitant s'engage au maintien de 65 % d'herbe par rapport à la SAU à l'engagement et pendant les 5 ans. Le financement est de 110,94 €/ha/an.

Aujourd'hui 88 % de la SAU est en prairie. Sans la parcelle de la zone d'étude, la SAU en prairie reste supérieure à 80 %.

III. 1. b. iv. Surface Agricole Utile de l'exploitation

La SAU totale de l'exploitation est de 43 ha, dont 7 hectares en prêt à titre gracieux par un voisin, Mr C, puis depuis 2018 par Terreal, *Tableau 1*.

88 % de la SAU de l'exploitation est en prairie.

La parcelle dans la zone d'étude correspond à 3,6 % de la SAU de l'exploitation. Il n'y a pas de production sur cette parcelle. Elle n'a été déclarée à la PAC qu'à partir de 2015.

L'historique des assolements est détaillé dans le Tableau 25.

Tableau 25 : Assolement de l'exploitation au cours des 5 dernières campagnes culturales

Campagne	Culture	Superficie concernée	Superficie irriguée	Rendements moyens
	prairie	37 ha	0 ha	/
2017/2018	mélange de céréales	5 ha	0 ha	20/30 q/ha
	prairie	37 ha	0 ha	/
2016/2017	maïs	3 ha	0 ha	40/50 q/ha
	triticale	2 ha	0 ha	30 q/ha
2014/2015	prairie	37 ha	0 ha	/
	orge de printemps	3 ha	0 ha	20 q/ha
2013/2014	prairie	37 ha	0 ha	/

III. 1. b. v. Activité élevage

L'exploitation est orientée vers l'activité élevage. Les porcs sont de la race Cul Noir Limousin. L'exploitante est membre d'une coopérative valorisant la filière, l'écusson Noir. Selon les cahiers des charges de la coopérative, tous les animaux sont élevés en plein air dans des parcours alliant bois et prairies. Toutefois pour améliorer les conditions de survie des porcelets, les truies peuvent être rentrées en box paillés de 4m² minimum pour la mise bas. De même, après le sevrage, les porcelets peuvent être conservés en box paillé et chauffé au maximum 9 semaines. Ils sont ensuite élevés en plein air intégral jusqu'à 14 mois minimum.

L'exploitation possède un effectif de 120 animaux avec 60 animaux produits par an.

Les céréales, le mais et le fourrage servent à l'alimentation des porcs.

Sur la parcelle concernée par le projet, il n'y a pas de parcours pour les porcs.

III. 1. b. vi. Profil de l'exploitation

Principales évolutions de l'exploitation depuis 10 ans

Il y a eu l'arrêt de l'élevage des chevaux. L'exploitante en a conservé quelques-uns à titre privé. Ceux-ci pâturent parfois sur la parcelle de la zone d'étude.

Projets à court et moyen terme

L'exploitante a évoqué un possible arrêt de l'activité. Elle travaille actuellement en plus de son exploitation à 2 h 30 d'Abzac, ce qui implique une difficulté à gérer l'exploitation.

Fournisseurs/Organismes acheteurs

Sur la parcelle concernée par le projet, il n'y a pas de production animale ou végétale ni d'intrants.

Santé économique de l'exploitation selon le gérant

Il s'agit d'une interrogation avec réponse fermée, posée à l'exploitant dans le questionnaire préalable à l'entretien :

- plutôt performante, ou
- situation intermédiaire, ou
- situation difficile, ou
- situation critique.

Mme B a répondu « situation difficile » concernant la situation économique de son exploitation.

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

Incidence du projet sur l'exploitation selon le gérant

Sur les revenus de l'exploitation et l'élevage des porcs, le projet n'a aucune incidence. L'exploitant craint juste que la reprise de l'exploitation soit plus difficile avec l'ouverture de la carrière, mais sans certitude. En attendant, l'exploitante peut exploiter les parcelles en fermage gratuitement. De plus, elle nous a indiqué avoir discuté avec Terreal de l'échange d'une parcelle afin que l'ensemble des parcelles de la propriété soit regroupé.

L'exploitant n'est pas réticent au projet. Il n'y aura pas d'incidence sur les revenus de l'exploitation.

III. 2. Comparaison des données des exploitations avec les données locales

La zone d'étude est sur la commune d'Abzac.

Un siège d'exploitation se situe sur cette commune, l'autre est localisé à Blanzay dans la Vienne à 38 km de la zone d'étude (*Carte 7*).

L'agriculture représente 70 % de la superficie de l'ex-région Poitou-Charentes. Les productions sont variées. L'ex-région est au premier rang national l'élevage caprin et au second pour la culture céréalière. La présence de cultures à haute valeur ajoutée, telles que la vigne, les melons ou les cultures sous contrats, garantit la sécurité économique des exploitations.

Une exploitation est orientée en grandes cultures et l'autre vers l'activité élevage.

Les parcelles de la zone d'étude sont cultivées avec des cultures classiques pour le département (blé/colza/orge/maïs) ou en prairies. Aucune des parcelles n'est irriguée.

La SAU moyenne des exploitations en Poitou-Charentes est de 68 hectares d'après les données Agreste de 2010. Un exploitant a une SAU supérieure avec 163 hectares, et l'autre largement inférieure avec une SAU de 43 hectares. Les rendements sont dans la moyenne régionale.

Les parcelles de la zone d'étude exploitée en 2018 représentent environ 1 % de la SAU de la commune d'Abzac et 0,001 % de la SAU de l'ex-région Poitou-Charentes.

III. 3. Circulation des engins agricoles

Le projet n'impactera pas les voies de circulation.

TFRRFAI

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

IV. ÉVALUATION DES IMPACTS DIRECTS DU PROJET

Les sols de la zone d'étude ont un potentiel agronomique bon à moyen.

Il est important de noter qu'après la remise en état du site, à la cessation d'exploitation, il est prévu le retour en partie de l'activité agricole sur le site, un étang sera présent sur 7 ha.

Des exemples de remise en état déjà réalisées sont présentés au Chapitre 5 :Mise en place de la compensation collective le cas échéant.

Le projet induira une perte temporaire d'environ 0,6 % de la SAU de la commune d'Abzac et 0,007 ‰ de la SAU de l'ex-région Poitou-Charentes, et une perte définitive de 0,35 % et 0,004 ‰.

Les parcelles sont situées en périphérie de l'exploitation agricole B. De plus, un accord d'échange de parcelles a été conclu entre Terreal et cet exploitant pour regrouper leur parcellaire. L'exploitation A avait avant le projet de la carrière un parcellaire morcelé entre la Vienne et la Charente. Cette ouverture est une opportunité pour l'exploitation A de regrouper son parcellaire autour de son siège d'exploitation.

Il n'y aura donc pas d'effet de morcellement de propriété.

Selon l'Agreste 2010, plus de 36 000 actifs familiaux travaillent sur les exploitations agricoles. 7 600 salariés travaillent dans les exploitations agricoles. L'agriculture dans l'ex-région représente 4 % des emplois.

Au vu des faibles surfaces concernées, le projet n'aura pas d'impact significatif sur le temps de travail dans les deux exploitations considérées.

Le projet n'aura aucune incidence sur l'emploi agricole.

D'après les données de l'Agreste, le nombre d'exploitations a diminué de 28 % en 10 ans (25 442 exploitations en 2010 contre 35 377 en 2010).

Le projet n'induira pas de disparition d'exploitations.

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

Tableau 26 : impacts négatifs et positifs sur l'économie agricole locale

	Impact négatif	Impact négligeable ou nul	Impact positif
		À l'issue de l'exploitation, les	
		terres seront restituées en partie	
		à l'activité agricole (12 sur 19 ha).	
		Le projet impacterait 0,004 ‰	
		de la SAU en grandes cultures du	
		territoire d'étude, l'Ex-région	
		Poitou-Charentes.	
		Pour une exploitation, les	
		parcelles sont à 38 km de son	
		siège d'exploitation. Elles sont	
Surfaces consommées		cultivées en grandes cultures non	
		irriguées, sans démarche qualité.	
		Le projet de carrière est une	
		opportunité pour cet exploitant	
		de regrouper son parcellaire à	
		proximité de son siège	
		d'exploitation.	
		Dans les conditions actuelles,	
		sans drainage, le potentiel	
		agronomique est limité pour la	
		parcelle en prairie.	
			Les terres rachetées en
			plus de la zone d'étude par Terreal
			par Terreal continueront à être
Fonctionnement des		Pas de conséquence directe sur le	exploitées. Les
exploitations		fonctionnement	arrangements avec les
exploitations		Tonetionnement	exploitants impactés
			permettent à ceux-ci de
			regrouper leur
			parcellaire.
Dêtim out		Aucun impact. Pas de bâtiment	-
Bâtiments agricoles		sur les parcelles concernées.	
Emploi direct impacté		Aucun impact	
Conséquences structurelles		Augun impact	
pour les exploitations agricoles		Aucun impact	
Potentiels de vente		Aucun impact	
directement		Addan impact	
Restructuration des chemins		Aucun impact	
ruraux		,	
Valorisation des co-produits		Aucun impact	

V. ÉVALUATION DES IMPACTS INDIRECTS

V. 1.a. Impacts sur les filières amont

Les parcelles reçoivent des intrants chimiques, fertilisants et produits phytosanitaires. Le vendeur de ces produits a été contacté. La coopérative Océalia travaille en viticulture et grandes cultures. En viticulture l'usage des produits phytosanitaires, et plus précisément des fongicides, est beaucoup plus important qu'en grande culture (5 fois plus environ). Au total, environ 460 000 ha de céréales et d'oléagineux sont suivis. La surface du projet représente 0,004 % de la SAU suivie. En 2016/2017, pour la coopérative, la vente de produits phytosanitaires, fertilisants et semences représente un chiffre d'affaires d'environ 130 millions d'euros. La perte pour la coopérative du fait du projet de carrière serait de l'ordre de 9000 euros/an soit moins de 0,01 % du chiffre d'affaires de la coopérative.

Le projet n'impactera pas l'économie de la coopérative.

V. 1.b. Impacts sur les filières aval

La même coopérative est concernée par la collecte puis la vente des récoltes. Ils collectent chaque année environ 400 000 T de blé.

En considérant que l'ensemble des parcelles concernées aujourd'hui en grandes cultures est cultivé en blé avec un rendement autour de 70 quintaux, soit 120 T, la perte pour la coopérative est de 0,03 %.

L'impact du projet peut être considéré comme négligeable pour la coopérative.

V. 1.c. Évolution de l'occupation du sol

Les parcelles impactées ont un potentiel agronomique bon à moyen. Les parcelles avec le meilleur potentiel sont cultivées en grande culture en agriculture conventionnelle avec usage de produits phytosanitaires. La parcelle en prairie a un potentiel moyen.

La durée de l'autorisation d'exploiter comprenant la remise en état est prévue pour 20 ans (voir DDAE). Après la remise en état, il est prévu le retour de l'activité agricole sur une partie du site avec un enherbement des parcelles et la présence d'un étang sur 7 ha. Ce projet est cohérent avec l'identité paysagère de la zone d'étude, le bocage. Tout est donc réversible. Des exemples de remise en état déjà réalisées sont présentés en page 93 (*Chapitre 5 :*).

Dans une démarche de cohérence environnementale, l'entretien du terrain sera réalisé sans usage de produits phytosanitaires.

À l'issue de l'exploitation, les terres seront restituées à l'activité agricole, et plus particulièrement à l'élevage.

VI. ÉVALUATION FINANCIERE DES IMPACTS SUR L'ECONOMIE AGRICOLE

Nous aurions pu calculer pour chaque culture le chiffre d'affaires perdu (A) à partir de la Production Brute Standard (PBS).

Cependant, la production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations, les coefficients de PBS ne constituent pas des résultats économiques observés.

Selon la définition de l'INSEE (https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1354), ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur définissant un potentiel de production de l'exploitation. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation ne traduit donc que l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles.

Ainsi, l'utilisation des coefficients PBS est cohérente dans le cas de cultures rentables.

Il apparaît important de regarder de prime abord l'intérêt ou non à l'échelle des exploitations de cultiver les parcelles concernées.

VI. 1. Effet du projet sur l'économie agricole des exploitations concernées

Deux exploitations sont concernées : A et B.

VI. 1.a. Exploitation B

L'exploitation B n'a pas de production ni d'introduction d'intrant sur la parcelle concernée. Pour l'exploitation B, il n'y aura pas d'incidence économique.

VI. 1.b. Exploitation A

L'exploitation A nous a fourni ses bilans comptables de 2017 à 2013 pour évaluer l'impact du projet. Aujourd'hui, l'exploitant cultive 163 ha. La rotation principale sur l'exploitation est blé/colza/orge. Du maïs est parfois introduit dans la rotation. L'assolement est constitué uniquement de cultures sèches (sans irrigation) et d'aucune culture sous contrat.

Les résultats économiques moyens sur 4 ans sont déficitaires. Dans l'état actuel, enlever 17,25 hectares à cette exploitation n'aura aucun effet sur le fonctionnement global de l'entreprise, cela ne fera que diminuer la perte moyenne de l'exploitation (Tableau 27 et Tableau 28).

Tableau 27 : Bilan comptable de A

	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014
Résultats de gestion	-18 769 euros	34 420 euros	-11 328 euros	-22 998 euros
Efficacité économique EBE/Produits	29%	50%	30%	25%

À partir des comptes de résultats des 4 dernières années, il est possible de calculer un budget de substitution (*Tableau 28*). Celui-ci permet d'analyser les impacts économiques de la perte de 17,25 hectares pour l'exploitation, c'est-à-dire les charges en moins et la perte de produits.

Tableau 28 : Budget de substitution (perte de 17,25 hectares pour l'exploitation)

Moyenne sur 4 ans du solde produits-charges

2013/2014				
Produits en +	0 € Charges en -		21 611 €	
Produits en -	14 546 €	Charges en +	0€	
Solde produits	14 546 €	Solde charges	21 611 €	
	Solde to	otal produits-charges	- 7 065 €	
	2014	/2015		
Produits en +	0€	Charges en -	16 716 €	
Produits en -	15 839 €	Charges en +	0€	
Solde produits	15 839 €	Solde charges	16 716 €	
	Solde to	otal produits-charges	- 878 €	
	2015	/2016		
Produits en +	0€	Charges en -	11 402 €	
Produits en -	16 158 €	Charges en +	- €	
Solde produits	16 158 €	Solde charges	11 402 €	
	Solde to	otal produits-charges	4 756 €	
2016/2017				
Produits en +	0€	Charges en -	9 845 €	
Produits en -	10 437 €	Charges en +	0€	
Solde produits	10 437 €			
Solde total produits-charges 592 €				

En moyenne sur 4 ans, les charges pour l'exploitation sont supérieures aux produits. Ce qui signifie qu'économiquement, en moyenne sur la période étudiée, il est plus rentable pour l'exploitation de ne pas cultiver ces 17,7 hectares que de les cultiver.

- 649 € / an

Il est par ailleurs important de rappeler que suite à la vente de l'ensemble des parcelles éloignées du siège d'exploitation, un accord a été passé entre l'exploitation et TERREAL. L'exploitant peut continuer à exploiter les parcelles par l'intermédiaire d'un prêt d'usage c'est-à-dire à titre gracieux contractualisé avec la société TERREAL. Sur la zone d'étude, l'usage est possible jusqu'à l'ouverture de la carrière. Pour les 38 hectares restants, la durée minimale est de 3 ans. Cela représente des charges de structure en moins pour l'exploitation (taxe foncière et remboursement du prêt) sans compter l'absence de fermage à payer.

Le montant minimal/maximal du loyer des terres est fixé par arrêté préfectoral de 2016 déterminant les valeurs locatives des terres nues, des bâtiments d'exploitation et d'habitation dans le cadre de baux ruraux, les terres sont de seconde catégorie (argiles à silex). D'après l'arrêté n°2017, déterminant les valeurs locatives normales des terres nues en zone polyculture élevage, les terres de seconde catégorie ont une valeur locative comprise entre 87,97 euros et 137, 49 euros. En se basant sur ces valeurs, la valeur locative des 56 hectares (sans ouverture de la carrière) serait comprise entre 4899 et 7699 euros par an. La valeur locative des 37 hectares restants, après ouverture de la carrière serait entre 3237 et 5087 euros/an. À cela s'ajoute une économie sur la taxe foncière.

Au vu des comptes de résultat, l'économie de l'exploitation est fragile. Les charges sont importantes et les produits sont insuffisants pour arriver à un économique sur le long terme.

Aujourd'hui, se séparer de parcelles éloignées, à 38 km du siège d'exploitation, n'impacte en rien la pérennité de l'entreprise.

Le projet n'impactera en aucune manière l'économie de A.

VI. 2. Chiffre d'affaires perdu lié aux surfaces agricoles

Pour les exploitations, le fait d'arrêter de cultiver les parcelles concernées ne va pas influer sur l'économie de leurs exploitations.

L'exploitation B n'a pas de production sur sa parcelle.

Sur les parcelles cultivées par l'exploitation A, sur ces parcelles sont cultivées des cultures assujetties aux cours mondiaux. Or, les cours mondiaux sont fluctuants et peu prévisibles. La figure illustre l'évolution des cours du blé sur 5 ans. Les intrants utilisés sont aussi indexés sur les cours mondiaux. De plus, les aléas climatiques sont également peu prévisibles et ainsi les rendements sont incertains, d'autant plus que ces parcelles ne sont pas équipées de système d'irrigation.

175
125
75
FRANCE
Nord-Ouest
Nord-Est
Centre
Sud

Blé tendre : évolution des prix d'achat en €/t

Source: FranceAgriMer / Enquête trimestrielle prix à la production

Tableau 29 : Evolution du prix d'achat en blé tendre (Source : France Agrimer Grandes cultures. n° 8/février 2018)

D'après les données économiques des exploitations, il n'y a pas de plus-value économique dans la culture des parcelles concernées. Au dire des exploitants, l'impact sera négligeable. Ces propos sont confirmés par les bilans. Le projet aura un effet négligeable sur le chiffre d'affaires des exploitations.

VI. 3. Chiffre d'affaires perdu pour les filières

En considérant que l'ensemble des parcelles est cultivé en blé avec un rendement autour de 70 quintaux, soit 120 T, la perte pour la coopérative est inférieure à 0,01 %. De plus, la surface du projet représente moins de 0,01 % de la SAU suivie par Océalia.

Les volumes et surfaces concernées sont dérisoires au regard des surfaces suivies et des volumes traités par la coopérative. Et aux dires même de celle-ci, le projet aura un impact négligeable sur leurs activités.

Le projet aura un impact négligeable sur le chiffre d'affaires de la coopérative concernée.

VI. 4. Évaluation du chiffre d'affaires annuel impacté

Le chiffre d'affaires perdu par les exploitations est négligeable. Le chiffre d'affaires perdu pour les filières est négligeable.

L'impact du projet est négligeable, il n'y a pas de potentiel économique perdu dans les conditions actuelles.

Chapitre 4: LES MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION DES IMPACTS

I. RAPPELS DES MOTIVATIONS ET DES OBJECTIFS DU PROJET

L'ouverture de la carrière de la Croix aux Loups permettra à TERREAL de prendre le relais d'autres sites d'extraction d'argile arrivant en fin d'exploitation, à partir desquels le personnel compétent pourra être mobilisé.

Le gisement est estimé à 1 160 kT. Cependant, afin d'obtenir des matériaux plus homogènes sur la durée, TERREAL mélange les argiles de plusieurs carrières.

Avec une production comprise entre 60 et 80 kT par an, le site contribuerait à approvisionner l'usine pendant 20 ans.

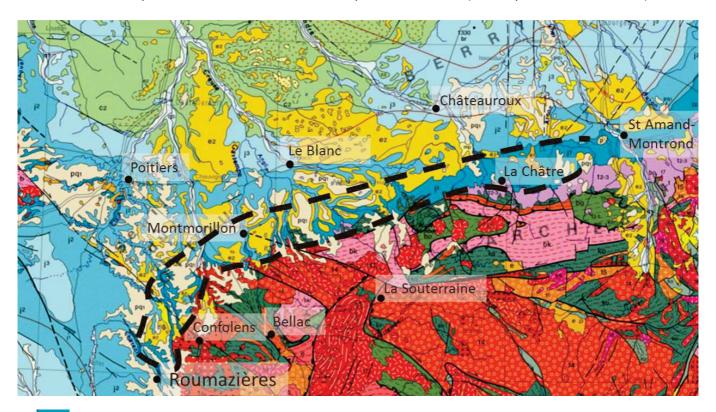
TERREAL emploie 370 personnes à Roumazières, commune de 2 494 habitants. Ces éléments témoignent du poids économique de l'industrie tuilière dans ce secteur de la Charente limousine.

Ce gisement permettra ainsi de contribuer à pérenniser un certain nombre d'emploi à l'échelle locale et à l'attractivité économique départementale.

II. CHOIX DU SITE

TERREAL recherche des argiles très spécifiques, utilisées dans la composition de ses produits. Ces gisements se localisent le long de la zone de contact entre le Massif Central et les Bassins Aquitain et Parisien : L'ARC NORD-OUEST DU MASSIF CENTRAL – voir carte ci-dessous (source TERREAL).

Cette zone correspond à une couche sédimentaire déposée au Toarcien (Jurassique inférieur – 180Ma).



Étage Toarcien affleurant

Figure 20 : situation géographique du gisement recherché

then y and the point of the poi

Les gisements historiques de l'usine de Roumazières se localisent tous dans un périmètre restreint autour de l'usine.

Depuis quelques années et suite à l'épuisement de certains gisements, les prospections doivent s'éloigner de l'usine et se dirigent vers le nord du département principalement.

La méthode de prospection comprend trois phases :

- **01. DÉLIMITER UNE ZONE DE FORMATION GÉOLOGIQUE FAVORABLE** puis identifier par zonage et recherche cadastrale une série de parcelles dignes d'intérêt ;
- **02. PROSPECTION PRÉLIMINAIRE** à l'aide d'une méthode géophysique (étude de la résistivité du sol pour premières indications);
- 03. SI PARCELLE FAVORABLE, approfondissement à l'aide de sondages carottés.

Différents sites ont fait l'objet d'une expertise géologique par TERREAL, seul le site de la Croix aux Loups à Abzac a abouti à des résultats positifs.

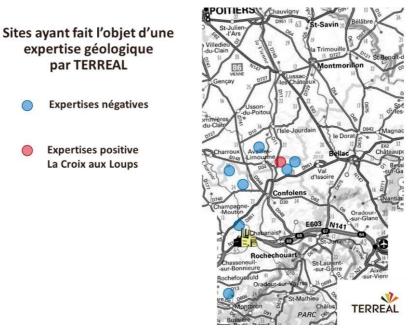


Figure 21 : localisation des sites ayant fait l'objet d'une expertise géologique (source TERREAL)

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

Les prospections foncières ont confirmé la possibilité d'exploitation au niveau de cette parcelle. Le site est relativement isolé de secteur habité, avec un environnement favorable : réseau routier existant suffisant permettant le transport de l'argile à l'usine de Roumazières (RD729), faible enjeu écologique confirmé par une expertise écologique sur 2 ans, environnement paysager favorable (haies existantes autour du site pouvant être conservées)...

III. CHOIX DES MODALITÉS D'EXPLOITATION

Les modalités d'exploitation présentées précédemment ont été choisies en fonction de critères technicoéconomiques, mais aussi en fonction des particularités du site et de ses environnements humains, physique et naturel.

- Plan de phasage perpendiculaire à la route départementale limitant l'impact visuel depuis cette voie;
- Stockage des inertes le plus proches de l'habitation à la Croix aux Loups, limitant les nuisances sonores;
- Lissage du transport d'argile sur l'année, limitant l'impact sur le réseau routier et la population ;
- ▶ Conservation de l'ensemble des haies existantes et de la mare à la ferme des Brandes ;
- Les risques de pollution chronique ou accidentelle des sols et des eaux seront efficacement prévenus par la collecte des eaux pluviales en fond de fouille et l'évacuation vers un bassin de décantation assurant un abattement des charges polluantes et un confinement temporaire des eaux
- La remise en état du site intégrera le retour à l'usage agricole sur une grande partie du parcellaire, avec également la mise en place d'un plan d'eau offrant une diversité de milieu et d'usage.

Les procédés ont ainsi été définis afin de réduire l'impact environnemental de l'activité extractive à son minimum.

Chapitre 5: MISE EN PLACE DE LA COMPENSATION COLLECTIVE LE CAS ECHEANT

I. IDENTIFICATION DES MESURES DE COMPENSATION LE CAS ECHEANT

L'impact du projet est négligeable. Il n'y a pas d'impact sur les filières amont et aval du point de vue économique. Ainsi la mise en place de compensation collective pour consolider l'économie agricole du territoire n'est pas justifiée.

La disparition de ces terres agricoles sera temporaire. De plus, les indemnités versées directement, ou les économies réalisées (possibilité d'exploiter les terres à titre gracieux) pourront en grande partie être réinvesties dans l'économie agricole : mise en valeur de nouvelles parcelles, achat de matériel agricole...

II. REMISE EN ETAT PREVUE

La société Terreal, dans une démarche de cohérence environnementale, a pour habitude de restituer après exploitation les sites à un usage agricole.

Dernièrement, l'activité a cessée sur deux carrières :

La Bourgeade - 24230 Bussière-Badil

La carrière a été ouverte en 2008 sur une surface de 17 ha. L'activité a cessé en 2013. Depuis 2014, 11 ha sont mis en location (bail rural) à un agriculteur riverain, éleveur de bovins. 6 ha sont mis à disposition d'une association locale de protection de l'environnement (dont la voie d'accès au site) réalisant des actions à vertu pédagogique.



Figure 22 : Photographie de la carrière en activité (juillet, 2012)



Figure 23 : Photographie de la carrière après remise en état (septembre 2015)

<u>Étamenat – 16270 Cherves-Chatelars</u>

La carrière a été ouverte en 1994 sur une superficie de 22ha. L'exploitation a cessé en 2015. 19 ha ont été cédés à deux agriculteurs, éleveurs de bovins, riverains en 2016. La parcelle qui contenait les bassins (3 ha) est restée propriété de TERREAL.



Figure 24 : Photographie de la carrière en activité (juillet, 2012)



Figure 25 : Photographie de la carrière après remise en état (juin 2016)

Le projet global de remise en état est basé sur un remblaiement partiel de la zone extraite, comprenant un plan d'eau en partie sud et des terrains rendus à la vocation agricole, en pente douce vers le nord comme actuellement.

Sur les 19 hectares du site, 12 retrouveront un couvert végétal permettant un retour à une occupation agricole.

Le remblayage de cette partie sera géré de manière à assurer la stabilité physique des terrains. Une attention sera portée afin de ne pas nuire à la qualité du sol ainsi qu'à la qualité et au bon écoulement des eaux. Il n'y aura aucun apport extérieur de déchet.

Le plan d'eau qui sera créé présentera une surface de 7 ha.

Cette création est possible car ce plan d'eau n'interceptera pas de cours d'eau et sera alimenté par les eaux de ruissellement et de nappe.

La mise en place de compensation collective pour consolider l'économie agricole du territoire n'est pas justifiée. A la cessation de l'activité de la carrière, les terrains seront en grande partie restitués à l'activité agricole. Les parcelles seront proposées aux agriculteurs au voisinage du site d'étude. Le projet de remise en état est en cohérence avec l'identité paysagère de la zone d'étude, le bocage. De plus, il sera un soutien à la filière élevage.

L'étang pourra suivant son usage créé une plus-value sur le site (pêche).

Chapitre 6: ANNEXES

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

ANNEXE 1: QUESTIONNAIRE D'ENQUETE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES



Siège social

NCA environnement 11, allée Jean Monnet 86170 Neuville-de-Poitou Tél. 05 49 00 43 20 Fax 05 49 00 43 30 Email: accueil@nca-env.fr www.nca-env.fr

Agences

- 16, Grand'Rue 86500 Montmorillon Tél. 06 48 18 88 87
- Parc Atlantique
 3, rue du Clos Fleuri
 17100 Saintes
 Tél. 09 70 72 20 54

Études et conseil en environnement

Hydraulique urbaine Eau et Assainissement Milieu naturel Agriculture Environnement Hydraulique fluviale Énergies renouvelables Ingénierie environnementale



DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE CARRIERE D'ARGILE

Commune d'Abzac (16)

Etude préalable agricole

Questionnaire d'enquête des exploitations agricoles

Février 2018



<u>Préambule:</u>

Nous vous proposons ce questionnaire afin de pouvoir connaître votre exploitation, ses moyens de production et vos projets, afin d'intégrer au mieux l'activité agricole dans le projet d'implantation d'une carrière d'argile sur la commune d'Abzac.

IDENTIFICATION DE L'EXPLOITATION

1.	Société (ex. : SCEA DE LA PLAINE) :
2.	Nom, Prénom :
3.	Adresse du siège de l'Exploitation :
4.	Adresse de la maison d'habitation si différente :
5.	Téléphone (fixe, portable)
6.	Mail

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

7. NOM et PRENOM de (des) personnes travaillant sur l'exploitation (préciser chef d'entreprise/gérant, salarié, apprenti...) :

NOM	AGE	STATUT (ex. : gérant, co-gérant, salarié)	FORMATION INITIALE (ex.: BTS, BEPA)	plein temps ou temps partiel (1 = 1 plein temps)
			5	
Entourez le nom de la perso	onne présente à l'a	entretien		
8. Avez-vous repr	is l'exploitatio	n familiale ?		
	OUI	□ NON	☐ sans réponse	
9. Si plus de 55 an	ns, la reprise es	st-elle assurée (1 ou plu	sieurs membre(s) de l'exploito	ation) ?
Précision :		JI 🗆	l non	
10. Combien de sites d	l'exploitation a	avez-vous ? (à localiser s	sur le plan)	
	seul site Plusieurs sites,	adresses à préciser : _		
11. Etes-vous dans une	e démarche qu	ialité (1 ou plusieurs men	nbre(s) de l'exploitation) :	
	NON			
	Agriculture biol	ogique		
	AOP/AOC :			
	Autre :			

Terreal Questionnaire d'enquête des exploitations agricoles

	exploitation :	crit a des MAEC (Mesure Agro-Environnementale et Climatique), au niveau de
		NON OUI
	Si oui, quel t	ype de MAEC et nombre d'hectares concernés, durée d'engagement :
13.	Est-ce que v	ous avez une ou des activités complémentaires : gîtes
		équitation
		chambre d'hôte
		vente à la ferme (à préciser % de la production) :
		autres (à préciser) :
		aucune

ASSOLEMENT

14.	SAU totale de l'exploitation :	ha	
15.	SAU en fermage :	_ ha	
16.	SAU des parcelles concernées :	ha	
17.	Parcelle en propriété ou en fermage	? (à identifier sur le plan)	
18.	Assolement (total exploitation) :		X
Camp	agne 2017/2018		

Culture	Superficie totale (ha)	Superficie irriguée (ha)	Rdt prévisionnel

Campagne 2016/2017

Culture	Superficie totale (ha)	Superficie irriguée (ha)	Rdt moyen

Terreal Questionnaire d'enquête des exploitations agricoles

Campagne 2015/2016

Culture	Superficie totale (ha)	Superficie irriguée (ha)	Rdt moyen
		•	

Campagne 2014/2015

Culture	Superficie totale (ha)	Superficie irriguée (ha)	Rdt moyen

Terreal Questionnaire d'enquête des exploitations agricoles

Campagne 2013/2014

	_			ī	
		Culture	Superficie totale (ha)	Superficie irriguée (ha)	Rdt moyen
				4	
19.	Rotations?				
		(2),		
20. dimi		à l'assolement, y a-t-il eu nentation d'une(es) surface(s			votre exploitation
		Non			
		Oui : lesquelles			
		our residence			
1. nné		s assolement, quelle a été l'é	volution de vos	surfaces en pra	airies ces dernièr
		Maintien			

Augmentation, raison:

Baisse – retournement, pour quelles raisons :

22. Assolement (parcelles concernées) :

Campagne	Culture	Superficie concernée (ha)	Superficie irriguée (ha)	Rdt	Particularités (AB, MAEC, PE)
2017/2018					
2016/2017					
2015/2016				1	
2014/2015					
2013/2014					
2012/2013					
23. Actuellemen plan)	t, les parcelles conce parcelles drainées	ernées possède	nt-elles des p	articularités	? (à localiser sur le

	2012/2013	
23. plan)	Actuellemen	t, les parcelles concernées possèdent-elles des particularités ? (à localiser sur le
		parcelles drainées
		réseau d'irrigation
		puits - forage
		AOC
		autre :
24.	Les parcelles	concernées sont-elles intégrées à un plan d'épandage ?
		Non
		Oui : Nombre d'ha :

25.	Type de sol s	ur les parcelles concernées ? (à localiser sur le plan)
26.	Réalisez-vous	des analyses de sol sur les parcelles concernées ? (à localiser sur le plan)
	□ □ prélèvement)	Non Oui (demander les résultats d'analyse et localisation du point de
27.	Travail du sol	(préciser si pas la même gestion selon les cultures)
		Labour Techniques Culturales Simplifiées (TCS) Semis-direct
28. Ac	cessibilité aux	parcelles (chemin d'accès) ? (à localiser sur le plan)
20 116	sago futur opvi	sagé des parcelles concernées (si le projet pe se faisait pas) ?

CHEPTEL – SI ELEVAGE

	Effectifs	Nombre	Logement (logette/aire	Mois de Présence
ANIMAUX (préciser la catégorie)	Moyens Présents	d'animaux Produits/an	paillée/litière accumulée)	en bâtiment (sur l'année)
			0/,	
B'-1	aux parcelle	es concernées?	:	
Avez-vous un projet po				
Avez-vous un projet po	ur votre élev	rage:	ps ?	
Avez-vous un projet por Cessa Reste	u r votre élev tion – sous co r stable	r age : ombien de tem		
Avez-vous un projet por Cessa Reste	ur votre élev tion – sous co r stable enter. Effe	r age : ombien de tem ectif après proje	t :	
Avez-vous un projet por Cessa Rester Augm	ur votre élev tion – sous co r stable enter. Effe Ech	rage : ombien de tem ectif après proje éance : moins c	t : le 5 ans/plus de 5 ans	
Avez-vous un projet por Cessa Reste Augm	ur votre élev tion – sous co r stable enter. Effe Echo uer. Effectif	rage : ombien de tem ectif après proje éance : moins c après changem	t :	

- PROFIL D'EXPLOITATION-

35. Quelles ont été les principales évolutions sur l'exploitation depuis 10 ans (reprise de terre, création, arrêt atelier d'élevage) :
36. Avez- vous des projets (matériel, bâtiment, cultures, élevage) à court ou moyen terme sur votre exploitation ?
37. De quoi dépendent-ils ? Qu'est-ce qui pourrait les influer (décisions internes, contexte économique, filières, PAC,) ?
38. Quelles perspectives d'évolutions des assolements ?
39. De quoi dépendent-elles ? Qu'est-ce qui pourrait les influer (décisions internes, contexte économique, filières, PAC,)
40. Quels ont été les principales contraintes ou freins ou développements de votre exploitation ? (réglementation, affaiblissement des filières, évolution des systèmes d'aides)

41. ouvert	Plus généralement, comment situez-vous la santé é te) ?	économique de l'exploitation (question
	Plutôt performante	
	Situation intermédiaire	
	Situation difficile	
	Situation critique	
Pourq	uoi ?	

42. Quels sont vos fournisseurs (engrais, phytosanitaires, semences...)? (En lien avec les parcelles concernées)

Produits	Organisme	Code postal	Commune	Volume	Coût

43. Quels sont les organismes qui achètent vos productions (céréales, animaux, lait, fruits...) ? (En lien avec les parcelles concernées)

Produits	Organisme	Code postal	Commune	Volume	Coût

44. Le proje	et aura-t	-il une	incidence	sur votre	exploitat	ion ?
		OUI				

NON

Terreal Questionnaire d'enquête des exploitations agricoles

Description plus précise :	
Si vous avez d'autres observ	ations à apporter dans le cadre du projet de carrière d'argile :
JI VOUS AVEL A GALLES ONCE. I	ations a apporter dans le caure da projet de carriere à argine.
	Informations demandées
	<u>Informations demandées</u>
☐ Ilots identifiés sur le	fond cartographique
☐ Accès aux parcelles c	
☐ Bâtiments localisés	
	npte de résultats des 3 dernières années
☐ Déclaration PAC des	
☐ Localisation des parc	elles drainées

TERREAL

Demande d'autorisation d'exploiter pour une carrière d'argile _ Abzac (16) Étude préalable agricole

ANNEXE 2: RESULTATS DES ANALYSES DE SOL



(FERTISOLS

Vos résultats d'analyses **TERRE**

RAPPORT D'ESSAIS N° 11489004

DEMANDEUR / PRESCRIPTEUR

NCA ENVIRONNEMENT 11 Allée Jean Monnet 86170 NEUVILLE DE POITOU

PARCELL	E N° i	ot:	+the
Référence	ABZAC 1		
Surface			
X/Long		Y/Lat	
		Coordonnées GPS	

DESTINATAIR

NCA ENVIRONNEMENT - TURQUOIS F.

11 ALLEE JEAN MONNET 86170 NEUVILLE DE POITOU

Technicien: TURQUOIS Florian



CARACTERISTIQUES DU SOL

Type de sol (exprimé en fonction de la CEC)	LIMON SABLEUX		
Densité apparente (T/m3)	1.3	Sol (profondeur)	
Masse du sol (T/ha)	3200	Pierrosité	
Profondeur de prélèvement (cm)	25 cm	Réserve en eau Facilement	
Sol / Sous-sol		Utilisable (RFU) estimée sur la profondeur de prélèvement	

N° RAPPORT	11489004
Date de prélèvement	
Date de réception	27/02/2018
Date de début de l'essai	27/02/2018
Date d'édition	12/03/2018
Préleveur	
N° bon de commande	NR

ETAT PHYSIQUE

Granulométrie (pour mille)

Argiles (< 2 µm):

Limons fins (2 à 20 µm):

Limons grossiers (20 à 50 μm):

Sables fins (50 à 200 μ m):

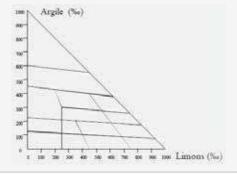
Sables grossiers (200 à 2000 µm):

Texture selon le triangle GEPPA:

Indice de battance:

Indice de porosité:

Refus (%):



ETAT ORGANIQUE

Matière organique (%)(1) 2.9 Elev é 2.1 (1) MO=carb.org × 1.72 Incertitude: ± 0.27 souhaitable Azote total (%): Incertitude: ± 0.013 Rapport C/N 11.3 8-12 Satisfaisant Décomposition de la MO : Rapide souhaitable

Estimation du coefficient k2 (%):

Estimation des pertes annuelles en MO:

Stock minimal souhaitable en MO:

Stock en matières organiques (MO):

Potentiel biologique: Faible

1.37 Estimation de l'azote minéralisable en kg/ha: 65 kg/ha 1250 kg/ha 67 t/ha 91 t/ha 96

Rapport C/N normal, transformation de la matière organique satisfaisante.



Les résultats d'analyses sont rendus sur terre fine sèche

La portée d'accréditation concerne les pages 1 et 2 du rapport d'essai. La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral des pages 1 et 2. Les résultats exprimés et les incertitudes associées ne concernent que les échantillons soumis à essai. *Les paramètres avec un astérisque sont couverts par notre accréditation COFRAC. L'accréditation COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation : les avis et interprétation ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC : ils ne tiennent pas compte du calculs des incertitudes. Les résultats obtenus par le laboratoire sont émis avec toutes les réserves que requiert l'absence de maîtrise par le laboratoire des conditions de prélèvement, de stockage et de transport de l'objet soumis à essai Les analyses sont réalisées sur le site d'Auréa Ardon (accréditation n° 1-6071): 270 Allée de la Pomme de Pin, 45160 Ardon



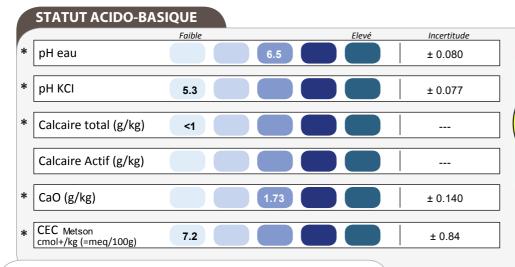




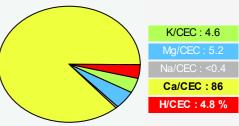
11489004

Référence

ABZAC 1



Taux d'occupation de la CEC (%)



Taux de saturation S/CEC (%) (2):

Actuel: 95.2 Optimal: >95

(2) S = Somme des cations échangeables

POTENTIEL NUTRITIF

Elements majeurs assimilables ou centarigeables				
Eléments	faible	Elevé	Incertitud	Souhaitable
P ₂ O ₅ (g/kg) Méthode Joret Hébert	0.081		± 0.015	0.11 à 0.16
P ₂ O ₅ (g/kg) Méthode Olsen				
K ₂ O (g/kg)	0.156		± 0.014	0.16 à 0.33
MgO (g/kg)	0.075		± 0.007	0.08 à 0.17

Fléments maieurs assimilables ou échangeables

Autres résultats et calculs

K/Mg: 0.88 Souhaitable: 0.38 $K_2O / MgO : 2.1$ Souhaitable: 0.9

Oligo-éléments (unité mg/kg) Risque de Risque Incertitude Référence déficit d'excès *Bore soluble Manganèse échangeable Cuivre échangeable *Cuivre EDTA *Manganèse EDTA *Fer EDTA *Zinc EDTA

Incertitude Souhaitable

Conductivité (mS/cm)		
Nickel DTPA		
*Sodium (Na ₂ O g/kg)	<0.010	 < 0.1
Potentiel REDOX (mV)		
P ₂ O ₅ Dyer (g/kg)		
Sulfates (mg/kg)		
P2O5 total (% MS)		

Liements traces metaniques totaux				
valeurs limites réglementaires selon				
Arrêté du 8 janvier 1998				
	Teneur	Valeur limite		Annr
	(mg/kg)	Incertitude	réglementaire	Appr.
*Cadmium (Cd)				
*Chrome (Cr)				
*Cuivre (Cu)				
*Mercure (Hg)				
*Nickel (Ni)				
*Plomb (Pb)				
*Zinc (Zn)				
Sélénium (Se)				
Aluminium (Al)				
Arsenic (As)				
Bore (B)				
Fer (Fe)				
Cobalt (Co)				
Manganèse (Mn)				
Molybdène (Mo)				
		•	•	

Éléments traces métalliques totaux

Normes utilisées: Humidité résiduelle: NF ISO 11465 / pH: Méthode interne selon NF ISO 10390 / Calcaire total: Méthode interne selon NF ISO 10693 / Calcaire actif: NF X 31-106 / Granulométrie: X 31-107 / Cations échangeables: méthode interne selon NF X 31-108 / Carbone organique: Méthode interne selon NF ISO 14235 / Azote total: Méthode interne selon NF ISO 13878 / Conductivité électrique: NF ISO 11265 / Phosphore Dyer: NF X 31-160 / Phosphore Dyer: NF X 31-161 / Phosphore Olsen: Méthode interne selon NF ISO 11263 / Cuivre, manganèse et zinc: Méthode interne selon NF X 31-120 / Bore: Méthode interne selon NF X 31-120 / CEC: Méthode interne selon NF X 31-130 / Mise en solution métaux lourds et phosphore total: Méthode interne selon NF X 31-120 / Mercure: méthode interne selon NF ISO 11466 / Dosage métaux lourds et phosphore total: NF ISO 22036 / IPC: FD X 31-146 / NI DTPA: NF ISO 14870 / Mercure: méthode interne selon NF EN 12338.

Fait à Ardon, le 12/03/2018 - TANG Laury Responsable technique



FERTISOLS

Vos résultats d'analyses TERRE

AgroSciences

RAPPORT D'ESSAIS N° 11489005

DEMANDEUR / PRESCRIPTEUR

NCA ENVIRONNEMENT
11 Allée Jean Monnet
86170 NEUVILLE DE POITOU

PARCELL	E N° ilot :
Référence	ABZAC 2
Surface	
X/Long	Y/Lat
	Coordonnées GPS

DESTINATAIRE

NCA ENVIRONNEMENT - TURQUOIS F.

11 ALLEE JEAN MONNET 86170 NEUVILLE DE POITOU

Technicien: TURQUOIS Florian



CARACTERISTIQUES DU SOL

Type de sol (exprimé en fonction de la CEC)	SABLE	
Densité apparente (T/m3)	1.3	Sol (profondeur)
Masse du sol (T/ha)	3200	Pierrosité
Profondeur de prélèvement (cm)	25 cm	Réserve en eau Facilement
Sol / Sous-sol		Utilisable (RFU) estimée sur la profondeur de prélèvement

N° RAPPORT	11489005
Date de prélèvement	
Date de réception	27/02/2018
Date de début de l'essai	27/02/2018
Date d'édition	12/03/2018
Préleveur	
N° bon de commande	NR

ETAT PHYSIQUE

Granulométrie (pour mille)

Argiles (< 2 μ m) :

Limons fins (2 à 20 μ m):

Limons grossiers (20 à 50 μm):

Sables fins (50 à 200 μ m):

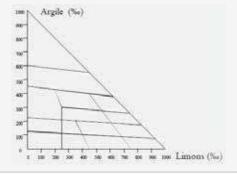
Sables grossiers (200 à 2000 μm) :

Texture selon le triangle GEPPA:

Indice de battance :

Indice de porosité:

Refus (%):



ETAT ORGANIQUE

* Matière organique (%)(1)

(1) MO=carb.org × 1.72 Incertitude : \pm 0.28

* Azote total (%):

0.164 Incertitude : \pm 0.013

Rapport C/N

10.8

8-12 Satisf aisant

Décomposition de la MO:

Rapide

Lente souhaitable

Estimation du coefficient k2 (%):

Estimation de l'azote minéralisable en kg/ha :

Estimation des pertes annuelles en MO :

Stock minimal souhaitable en MO:

Stock en matières organiques (MO):

Potentiel biologique : Faible

1.19
: 62 kg/ha
1163 kg/ha
74 t/ha
98 t/ha
93

Rapport C/N normal, transformation de la matière organique satisfaisante.



Les résultats d'analyses sont rendus sur terre fine sèche

La portée d'accréditation concerne les pages 1 et 2 du rapport d'essai. La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral des pages 1 et 2. Les résultats exprimés et les incertitudes associées ne concernent que les échantillons soumis à essai. *Les paramètres avec un astérisque sont couverts par notre accréditation COFRAC. L'accréditation COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation seuls essais couverts par l'accréditation COFRAC; ils ne tiennent pas compte du calculs des incertitudes. Les résultats obtenus par le laboratoire sont émis avec toutes les réserves que requiert l'absence de maîtrise par le laboratoire des conditions de prélèvement, de stockage et de transport de l'objet soumis à essai.

Les analyses sont réalisées sur le site d'Auréa Ardon (accréditation n° 1-6071): 270 Allée de la Pomme de Pin, 45160 Ardon



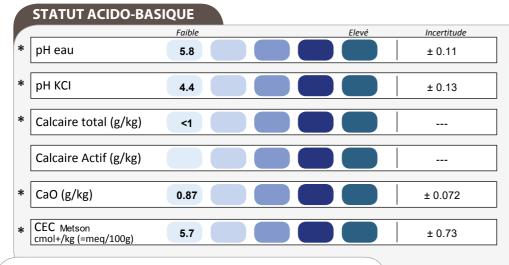




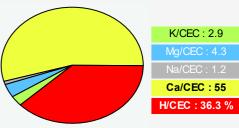
11489005

Référence

ABZAC 2







Taux de saturation S/CEC (%) (2):

Actuel: 63.7 Optimal: >95

(2) S = Somme des cations échangeables

POTENTIEL NUTRITIF

Eléments majeurs assimilables ou échangeables Eléments

*	P ₂ O ₅ (g/kg) Méthode Joret Hébert	0.032	± 0.007	0.11 à 0.15
*	P ₂ O ₅ (g/kg)			
	Méthode Olsen			
*	K ₂ O (g/kg)	0.077	± 0.009	0.14 à 0.31
*	MgO (g/kg)	0.049	± 0.006	0.08 à 0.17
	<u> </u>			

K/Mg: 0.67 Souhaitable: 0.28 $K_2O / MgO : 1.6$ Souhaitable: 0.7

Oligo-éléments (unité mg/kg)				
F	Risque de déficit	Risque d'excès	Incertitude	Référence
*Bore soluble				
Manganèse échangeable				
Cuivre échangeable				
*Cuivre EDTA				
*Manganèse EDTA				
*Fer EDTA				
*Zinc EDTA				

Autres résultats et calculs

		Incertitude	Souhaitabl
Conductivité (mS/cm)			
Nickel DTPA			
*Sodium (Na ₂ O g/kg)	0.020	± 0.006	< 0.1
Potentiel REDOX (mV)			
P ₂ O ₅ Dyer (g/kg)			
Sulfates (mg/kg)			
P2O5 total (% MS)			

Elements traces metalliques totaux							
valeurs	limites réglementair	es selon					
Arré	èté du 8 janvier 1	1998					
Teneur		Valeur limite	Anne				
(mg/kg)	Incertitude	réglementaire	Appr.				
	valeurs Arré Teneur	valeurs limites réglementair Arrêté du 8 janv ier 1 Teneur (mg/kg) Incertitude	valeurs limites réglementaires selon Arrêté du 8 janv ier 1998 Teneur Valeur limite (mg/kg) Incertitude réglementaire				

Normes utilisées: Humidité résiduelle: NF ISO 11465 / pH: Méthode interne selon NF ISO 10390 / Calcaire total: Méthode interne selon NF ISO 10693 / Calcaire actif: NF X 31-106 / Granulométrie: X 31-107 / Cations échangeables: méthode interne selon NF X 31-108 / Carbone organique: Méthode interne selon NF ISO 14235 / Azote total: Méthode interne selon NF ISO 13878 / Conductivité électrique: NF ISO 11265 / Phosphore Dyer: NF X 31-160 / Phosphore Dyer: NF X 31-161 / Phosphore Olsen: Méthode interne selon NF ISO 11263 / Cuivre, manganèse et zinc: Méthode interne selon NF X 31-120 / Bore: Méthode interne selon NF X 31-120 / CEC: Méthode interne selon NF X 31-130 / Mise en solution métaux lourds et phosphore total: Méthode interne selon NF X 31-120 / Mercure: méthode interne selon NF ISO 11466 / Dosage métaux lourds et phosphore total: NF ISO 22036 / IPC: FD X 31-146 / NI DTPA: NF ISO 14870 / Mercure: méthode interne selon NF EN 12338.

Fait à Ardon, le 12/03/2018 - TANG Laury Responsable technique, service Terres.